LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)

R. Blanchard « © Coll. Musée dauphinois »

■ **Juillet 1925 : au centre du document, à droite des sapins, on aperçoit les chalets d'alpage de l'Échaut-de-Dessus (1 620 m d'altitude).**

La combe du Merlet

45e ANNÉE - N° 176 **JUIN 2016** **3,50 €**

Calendrier des manifestations

JUILLET ET AOÛT

En juillet et en août, Claire Martin-Cocher proposera :

- **les lundis** : démonstration et découverte des techniques de gravure de 14 h 30 à 17 heures à la mairie de Saint-Alban ;
- **les mardis et vendredis** : yoga (pour adultes) de 9 heures à 10 heures dans la salle de l'ex-comcom au Martinan ;
- **les mardis** : yoga (pour adultes et enfants) de 18 heures à 19 heures, même salle ;
- **les mercredis** : lecture d'un conte autour du feu, pour petits et grands, à Lachal.

JUILLET

• **vendredi 1er juillet** : vernissage des œuvres des enfants de l'école de la vallée des Villards à la mairie de Saint-Alban.
• **samedi 2 juillet** : exposition des œuvres des enfants de l'école à la Maison du tourisme.
• **samedi 2 juillet** : concert de chorales dans l'église de Saint-Alban avec La Villarine.
• **samedi 2 juillet** : passage (à la descente) de la 35e édition de La Marmotte, course cyclosportive qui se déroule sur 174 km et 5 000 m de dénivelée entre Le Bourg-d'Oisans (717 m) et l'Alpe-d'Huez (1 880 m) avec passage des cols du Glandon (1 924 m), du Télégraphe (1 570 m), du Galibier (2 642 m) et du Lautaret (2 057 m).
• **jeudi 7 juillet** : journée villarinche de l'animation « De clochers en clochetons » sur le thème « La montagne au féminin ». Accueil à la Maison du patrimoine (La Pierre) avec présentation des costumes et du rôle de la femme. Apéritif (offert) et repas au plan d'eau de La Perrière (salle des fêtes en cas d'intempéries) puis rencontre avec 7 jeunes femmes. Enfin, direction du hameau du Martinan pour une présentation « les Femmes artistes et les femmes pendant la guerre ».
• **dimanche 10 juillet** : marche gourmande à la rencontre des saveurs du terroir (sur les deux communes).
• **mardi 12 juillet** : conférence de la Facim : « Dégustez la Maurienne », à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **mercredi 13 juillet** (et tous les mercredis de juillet et août) : à 10 heures, conférence sur les chiens de protection.
• **jeudi 14 juillet** : théâtre ambulant avec la troupe La Passerelle.
• **samedi 16 juillet** : 23e édition du tour Arvan-Villards avec départ et arrivée de Jarrier et montée du col du Glandon.
• **lundi 18 juillet** : à 17 heures sur la terrasse de la Maison du tourisme, contes avec Zian des Alpes.
• **mardi 19 juillet** : « Col cool » : sensibilisation contre l'insécurité routière au Glandon.
• **mercredi 20 juillet** : conférence de l'association Patrimoine et culture (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **dimanche 24 juillet** : trail La Villarinche (20e édition).
* **mardi 26 juillet** : théâtre de Guignol (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **mercredi 27 juillet** : conférence de l'association Patrimoine et culture (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **jeudi 28 juillet** : à 16 h 30 au plan d'eau, contes avec Zian des Alpes.
• **samedi 30 juillet** (ou dimanche 31 juillet) : concert de Dantès Dai Liang en soirée à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

AOÛT

• **lundi 1er août** : cirque Atlas sur le parking de la mairie de Saint-Colomban.
• **mardi 2 août** : à Saint-Alban, apéro-contes avec Zian des Alpes.
• **mardi 2 août** : fermeture du col du Glandon pour permettre aux vélos de participer à « Arvan-Villards, cols en séries ».
• **mercredi 3 août** : conférence de l'association Patrimoine et culture (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **jeudi 4 août** : loto de l'été (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **vendredi 5 août** : à 20 h 30 spectacle de Jean-Michel Matteï.
• **samedi 6 août** : concours de pétanque organisé par l'ACCA de Saint-Alban (Premier-Villard).
• **dimanche 7 août** : fête du pain (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **lundi 8 août** (et jusqu'au 13 août) : 43e édition des Six jours de pétanque de Saint-Colomban.
• **mardi 9 août** : conférence de la Facim : « Passion d'alpages » (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **jeudi 11 août** (et vendredi 12 août) : exposition « Talents villarins » *(lire ci-dessous)*.
• **samedi 13 août** : Remise des prix des Six jours de pétanque suivie d'un bal à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
• **samedi 13 août** : vernissage de l'exposition « Villards, vis l'art ! » à la mairie de Saint-Alban *(lire ci-dessous)*.
• **lundi 15 août** : fête des Villards.
• **mardi 16 août** : théâtre de Guignol (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **mercredi 17 août** : conférence de l'association Patrimoine et culture (salle des fêtes de Saint-Colomban).
• **samedi 20 août** (et dimanche 21 août) : l'« Écho des montagnes », fête du col du Glandon avec rencontres, animations et repas.

SEPTEMBRE

• **samedi 3** (et dimanche 4 septembre) : aéromodélisme au col du Glandon, rencontre de planeurs organisée par le club Brié Alpes Soaring (renseignements au 06-13-23-47-39).

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Tél.: 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

➡ **TALENTS VILLARINS.** Comme chaque été depuis maintenant plusieurs années, les artistes villarins exposeront leurs œuvres les 11 et 12 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Cette manifestation, qui démontre la diversité des talents qui s'expriment aux Villards dans différents domaines : travail sur bois, sculpture sur pierre et bois, travaux d'aiguilles, et naturellement peinture sur toile, papier, bois, porcelaine, etc, précèdera le vernissage de « Villards, vis l'art ! » le 13 août dans les locaux de la mairie de Saint-Alban (qui porte ce projet proposé par Claire Martin-Cocher). L'originalité de « Villards, vis l'art ! », qui sollicite pour cette exposition des artistes professionnels ou amateurs, est de permettre aux visiteurs d'emprunter la peinture de leur choix, pour une courte durée, afin d'échanger avec d'autres, les ressentis, les expériences, l'intérêt ou encore le malaise apportés par cette peinture.

L « ÉCHO DES MONTAGNES »

Rencontres sur les contraintes liées à la présence des loups

La 5e fête du col l « Écho des montagnes » va prendre cette année un tour résolument international. Voilà qui semble plus que nécessaire face aux prédations lupines dévastatrices subies par les éleveurs alors que la saison d'estive débute *(lire pages 12 et 13)*.

Elle s'ouvrira le vendredi 19 août à 14 heures, dans l'enceinte du collège de Saint-Étienne-de-Cuines, par une conférence intitulée : « Le territoire, le pastoralisme, l'élevage, les loups et l'Europe ». (*)

Organisée par l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR), les communes de Saint-Alban, Saint-Colomban et Saint-Étienne-de-Cuines, avec le soutien du conseil général de la Savoie, du Syndicat intercommunal des vallées de l'Arvan et des Villards, de l'Europe (programmes Leader et Feader, et fonds agricole pour l'aménagement rural) et l'association Espace Belledonne, elle réunira des spécialistes français, suisses, italiens, espagnols.

Après l'accueil des participants et une présentation de l'USAPR, les thèmes suivants seront abordés et débattus :

• « Activités pastorales et d'élevage, leviers de bonne santé des territoires » par Bruno Caraguel (Fédération des alpages de l'Isère) ;
• « Les loups fragilisent cet équilibre » : témoignages de maires des territoires soumis à la prédation, et état des lieux sur le front de la prédation par les services de l'État ;
• « Le projet de coexistence entre élevage et loups tenu en échec par des mesures de protection dévaluées en peu d'années », par Michel Meuret et Marc Vincent (INRA) ;
• « Comment est géré le loup chez nos voisins européens ? » par Laurent Garde, chercheur au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (Cerpam) ;
• « La responsabilité juridique des territoires face aux chiens de protection », par Mme Geymond, substitut du procureur de la République de Dijon ;
• « Quels sont les documents européens qui régissent le loup ? Comment fonctionnent ils ? Quelles sont les marges de manœuvre ? », par Laurent Garde (Cerpam) ;

Une conférence commune clôturera cette session : « Poser les bases d'une coopération territoriale, voire internationale afin d'être force de propositions ».

Une synthèse et les conclusions marquantes de ces travaux seront présentées le lendemain, samedi 20 août, au col du Glandon, à 14 heures, lors d'un colloque ouvert au grand public. Suivront deux entretiens :

• « Le territoire, le pastoralisme, l'élevage, les loups et l'Europe » par Laurent Garde (Cerpam) et Bruno Caraguel (Fédération des alpages de l'Isère) ;
• « Dans plusieurs pays, seule une réciprocité d'actions permet de tenir les loups à distance », par Nicolas Lescureux (CNRS) et Michel Meuret (INRA).

Des acteurs de terrain interviendront également pour livrer leurs témoignages et dégager des actions et des perspectives : associations de bergers, membres des filières ovines, bovines, caprines et équines, ainsi que des lieutenants de louveterie, des chasseurs et des professionnels du tourisme.

Au terme de ces rencontres, les participants échangeront avec le public et une synthèse des actions jugées les plus efficaces sera rédigée pour être débattue dans le cadre d'une commission de travail qui sera mise en place avec les acteurs de terrain.

La partie festive de la fête débutera le samedi à partir de 17 h 30 avec la caravane gourmande (un marché de producteurs locaux). Le soir aura lieu le repas sous chapiteau en présence d'un berger conteur, et de 2 musiciens (ambiance folk rock) qui se terminera par l'illumination de la montagne.

Le dimanche : marché des artisans et des producteurs, déambulation d'un troupeau d'oies avec sa bergère, dialogue avec un troupeau, lâcher de bonbons, vente de tartines par l'association Patrimoine et culture, spectacle d'une conteuse et yodleuse (« Frieda la chèvre »), et vin d'honneur avant le repas de midi proposé par le Club des sports des Villards.

(*) Sur invitation uniquement, cette conférence n'est pas ouverte au grand public.

■ BRÈVES

➡ **CLUB ENFANTS.** Le club enfants sera ouvert du 11 juillet au 26 août, du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures et le mercredi toute la journée de 9 heures à 18 heures (tarifs : 8 euros la demi-journée et 17 euros la journée complète du mercredi). Sa direction sera confiée, comme l'an passé, à l'association Déclicc, et l'encadrement constitué d'Audrey Carlin-Condé, stagiaire, qui sera formée au diplôme du BAFA du 24 juin au 1er juillet (sur le plateau des Glières) et d'une personne diplômée (BAFA et/ou BAFD). (L'équipe d'animation ne nécessitant que 2 personnes diplômées pour 20 enfants : 8 enfants entre 4 et 6 ans et 12 enfants entre 6 et 12 ans, le nombre d'enfants accueillis étant identique à celui de l'été dernier). Le comité de direction a donc décidé de créer un poste pour le recrutement d'un(e) animateur(trice) (35 heures hebdomadaires du 7 juillet au 31 août). Et c'est Angeline Berger qui été choisie.

➡ **CONCERT.** Le 24 mai dernier, Dantès Dai Liang, alias Christophe Hisquin, le « Villarin-qui-chante-en-chinois », a donné un concert au théâtre Gérard-Philippe de Saint-Jean-de-Maurienne où il était tête d'affiche dans le cadre de la quinzaine culturelle de la capitale mauriennaise. Tout récent ambassadeur de la Maurienne, il ne manque jamais de rappeler ses origines villarinches et combien il aime retrouver la vallée de ses grands-parents maternels. Et c'est comme artiste villarin qu'il a été présenté ce soir-là, utilisant sa notoriété pour faire entendre 2 fois le nom « les Villards », un peu comme d'autres personnalités locales le font pour d'autres stations en Maurienne (Jean-Baptiste Grange pour Valloire et Jean-Pierre Vidal pour La Toussuire). Accompagné au saxo par son complice Pascal Mignémi, Christophe Hisquin a repris une heure et demie durant, en chinois mandarin et en anglais, nombre de ses tubes habituels, et notamment la chanson qu'il a interprétée lors de l'exposition universelle de Changaï (2010), puis chanté, en duo avec Rémi Trouillon, un artiste local, « Les lacets de Montvernier »… Il n'y avait pas de Villarins présents à ce concert, mais c'est sans doute que ceux-ci se seront réservés pour mieux l'applaudir le 30 juillet (ou le 31 juillet) à Saint-Colomban, et pour reprendre avec lui, comme en août 2015, la chanson-phare de la vallée « J'aime la Maurienne ». – *(C. Mayoux.)*

Office de tourisme

Un budget légèrement en hausse

Le compte administratif 2015 de l'office de tourisme (OT) fait apparaître 159 900,15 € de dépenses pour 172 870,91 € de recettes. Son adoption n'a pas soulevé de remarques sauf concernant les gîtes communaux.

Sur ce point, Martine Ferroud *« a remis en question la rentabilité financière de ces locations pour la commune »*. Dans la discussion, des questions ont été posées portant sur les moyens qui pourraient être mis en place pour les rentabiliser : dynamiser leurs locations, les rénover, les privatiser. Privatisation qui n'a cependant pas totalement fait ses preuves, les taux de remplissage des lits « privés » n'étant pas meilleurs. Et quand ils le sont, c'est essentiellement à cause d'un accueil de qualité que rien n'empêche de mettre en place pour les hébergements publics.

Arnaud Jansen-Frasse a rappelé qu'ailleurs il y avait une centrale de réservation qui officiait entre l'office de tourisme local et la mairie pour *« assurer la neutralité de la commercialisation des gîtes afin de ne pas concurrencer les hébergeurs particuliers »*. Le renouvellement des tarifs des gîtes et *« leur dynamisation »* seront examinés prochainement par la commission communale des gîtes (de Saint-Colomban) et entérinés par le conseil municipal le 1er juillet.

Pour 2016, le budget prévisionnel de l'OT, adopté le 15 avril, s'élève à 167 000 euros. A cette occasion, des membres du comité de direction ont fait remarqué que seules les subventions de la commune de Saint-Colomban avaient été prises en compte dans ce budget. La réponse est pourtant connue : tout cela résulte d'un imbroglio sur la composition du comité de direction *(lire ci-contre)*.

Stéphanie Lafaury a proposé pour la durée de l'été (juillet et août) un concours de photographies intitulé « Notre vallée dans l'objectif » visant à promouvoir la vallée des Villards. Les clichés primés seront édités en cartes postales qui seront mises en vente à la Maison du tourisme et chez les commerçants intéressés. Ce concours est ouvert à tous. Les documents (sur les thèmes de l'environnement, la culture, l'artisanat, etc.) sont à déposer à la Maison du tourisme sous forme numérique ou argentique avant le 31 août. Un jury composé de trois ou quatre membres de la Maison du tourisme et du comité de direction de l'OT se réunira en septembre. Concernant le règlement et les modalités de ce concours contacter la Maison du tourisme.

La numérisation de quelques planches de l'herbier confectionné par Bernard Patillon ayant donné satisfaction, le comité de direction de l'OT a décidé de toutes les numériser pour une meilleure conservation de ce travail qui pourrait être exposé le jour du 15 août. Sur une idée de Sandrine Ramos Camacho, un exemplaire numérique de cet herbier pourrait être remis à l'école.

Sandrine Ramos Camacho a également proposé la création d'un jardin potager collectif (ou communautaire) qui permettrait de favoriser les échanges entre habitants et vacanciers, chacun apportant son savoir-faire et bénéficiant de celui des autres. Ce projet pourrait prendre forme pendant les vacances scolaires en entretenant le jardin créé par les écoliers à l'école de la vallée des Villards (hameau de Lachenal).

Saint-Alban bientôt membre à part entière du comité de direction de l'OT

Le 15 avril, Annie Bordas a fait savoir (elle était absente) qu'elle ne souhaitait plus assister aux réunions du comité de direction de l'OT tant que les représentants de la commune de Saint-Alban n'obtenaient pas le droit de vote.

C'est qu'en effet, les statuts actuels de l'OT ne prévoient pas la présence des élus de Saint-Alban au sein du comité de direction. Trois d'entre eux y assistent donc avec voix consultatives. La majorité du conseil municipal de Saint-Alban a d'ailleurs regretté cet état de fait et s'est *« interrogé sur la possibilité de subventionnement de la Maison du tourisme par la commune de Saint-Alban »*, d'autant que la convention liant les 2 communes est arrivée à son terme le 31 mars 2016. Lors du vote du budget de l'OT (réunion du 15 avril), Jacqueline Dupenloup a dû expliquer que les subventions de la commune de Saint-Alban seraient débloquées dès que la convention sera prolongée. Cependant, cette convention ne peut être reconduite en l'état puisque… elle n'est pas conforme aux statuts actuels.

Ces statuts ont été rédigés durant l'été 2014 au moment du transfert de la compétence tourisme de la communauté de communes de la vallée du Glandon à la commune de Saint-Colomban. Ils instituaient un comité de direction comprenant 7 conseillers municipaux de Saint-Colomban et 7 membres de la société civile (6 titulaires et 1 suppléant).

Mais durant l'année 2015, afin d'associer la commune de Saint-Alban au comité de direction, une convention a été signée entre les deux communes qui élargissait le comité de direction à 10 élus (7 élus de Saint-Colomban et 3 élus de Saint-Alban) tout en conservant 7 membres de la société civile (6 titulaires et 1 suppléant).

Cependant, si cette convention a permis à la commune de Saint-Alban de verser une subvention à l'OT en 2015, elle n'en est pas moins non conforme aux statuts d'où la « formule » trouvée : les délégués de Saint-Alban étaient invités aux réunions sans droit de vote.

Une modification des statuts prenant du temps (car devant être validées par les services de l'État) et ces statuts modifiés risquant alors de devenir opérationnels au moment où la compétence tourisme pourrait être de nouveau transférée aux intercommunalités (fin 2016), le conseil municipal de Saint-Colomban a convenu (le 20 mai) de conserver la convention et les statuts en l'état et de faire rentrer les 3 élus de Saint-Alban sur les 3 places non occupées par les représentants de la société civile. Astuce qu'a refusé par le conseil municipal de Saint-Alban qui ne veut pas que ses représentants soient inclus dans le collège de la société civile...

Le 1er juillet, le conseil municipal de Saint-Colomban devait donc avancer une autre proposition... dans laquelle les représentants de Saint-Alban seraient cette fois membres du collège des élus.

400 enfants découvrent Saint-Colomban

L'OT s'est associé à la fête de la montagne (évènement national) en faisant découvrir à des enfants de différentes écoles le sentier ludique nouvellement créé sur Saint-Colomban (un sentier du même type existe sur Saint-Alban) : de la Maison du tourisme, il emprunte le chemin Pierre-Bozon jusqu'aux Roches, puis direction le plan d'eau, Nantchenu, La Pierre jusqu'à sa chapelle et la Maison du patrimoine, et retour aux Ponts et au Chef-Lieu par la route. Ainsi, le 20 juin l'OT a reçu 125 enfants (de Saint-Étienne-de-Cuines), le 21 juin environ 50 (La Toussuire, Saint-Sorlin-d'Arves et les Villards), le 24 juin quelque 160 (Saint-Rémy-de-Maurienne), le 27 juin une soixantaine (Saint-Avre). L'accueil se faisait au Chef-Lieu autour d'un petit déjeuner (pris en charge par le Sivav) et le pique-nique de midi était pris au plan d'eau.

■ BRÈVE

➡ **OT de La Chambre.** Le budget 2016 s'élève à 59 490 euros avec, en dépenses, 46 000 euros pour le personnel (77 %), 2 800 euros pour un guide, et 1 700 euros pour les animations. Les recettes sont assurées principalement par une subvention de la 4 C (50 000 euros) et les cotisations des adhérents (commerçants, loueurs, etc., pour 7 365 euros).

■ RECTIFICATIF

• Reprenant le compte rendu officiel de la réunion du 2 février, nous avions indiqué dans le numéro 175 du *Petit Villarin* (mars 2016) que la nomination de Solenn Clavel comme responsable de structure, à un *« poste de niveau 2.3 »*, avait fait l'unanimité. Lors du dernier comité de direction, le 15 avril, Martine Ferroud a fait remarquer que cette affirmation était fausse puisqu'elle avait voté contre cette promotion jugeant *« l'augmentation financière accordée trop élevée »*. Ce même jour, Jacqueline Dupenloup a précisé, qu'à titre d'invitée, elle n'avait pas pris part à ce vote, mais qu'il aurait été davantage approprié de faire un appel à candidatures pour ce poste car, selon elle, *« il s'agissait d'une transformation de poste »*. Ce que nous avions mentionné dans l'article.

Goélia

Une charte pour *« consommer local »* et *« faire venir et fidéliser des vacanciers »*

Comme elle le fait partout où elle gère des résidences de tourisme (par exemple le 28 mars à Albiez-Montrond), la société Goélia a invité les acteurs économiques villarins à signer une charte intitulée « Consommer local » dont l'enjeu est de *« dynamiser et animer la vie locale autour de chaque résidence Goélia pour contribuer à dynamiser le tourisme en France »*. Cela s'est passé le 29 mars à la résidence de La Pierre.

La charte Goélia est créée dans *« un esprit de coopération et d'échange. Chaque signataire s'engage de façon active, volontariste, bénévole, loyale et solidaire à valoriser le consommer local »*. Elle concerne les commerçants, les artisans, les prestataires de services, les professionnels du tourisme, les acteurs et les associations de la culture, du sport et des loisirs.

Étaient présents autour de Sandrine Laubié (responsable du groupe Goélia du Mollaret), Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, Gilbert Pautasso (premier adjoint), Marcel Malburet (conseiller municipal), Aurore Poix, Solenn Clavel et Audrey Carlin-Condé (OT). Cette charte a été signée par Maurice et Éliane Bozon, Jean-Pierre Cartier (ferme de Saint-Avre), Aurore Pollet, Simon Cartier-Lange, Martine Ferroud (pour l'association Patrimoine et culture), Valérie Favre-Teylaz, Fatima Kribet et Patrick Martin-Fardon.

Dans ce partenariat, Goélia s'engage à *« privilégier et prescrire l'ensemble des signataires de la charte, pour offrir aux vacanciers des prestations locales et de qualité ; informer l'ensemble de ses résidents de l'ensemble des prestations des signataires de la charte ; former ses collaborateurs pour qu'ils connaissent l'ensemble des signataires et effectuent deux visites par an afin de connaître leur actualité ; proposer cette charte à tous les prestataires et fournisseurs de la région à la condition que leur prestation soit au niveau de qualité de Goélia »*. Naturellement, en cas *« d'absence de service ou de non certification de qualité, Goélia pourrait alors faire appel à des prestataires situés dans une zone géographique plus large. »*

Le groupe Goélia s'engage également vis-à-vis des municipalités et offices de tourisme à *« travailler conjointement et rechercher toute solution permettant d'optimiser le consommer local* [et à] *valoriser la commune où est implantée la société Goélia à travers l'ensemble de ses outils de communication : site Internet, catalogue, lettre d'information »*. Les signataires villarins de la charte qui afficheront le macaron « Fournisseur certifié Goélia », se sont engagés eux à *« proposer principalement des produits fabriqués localement, par eux même ou par des entreprises de la région, garantir une qualité d'accueil privilégiée aux résidents de Goélia et les conseiller, prodiguer un service de qualité »*. Cette charte, renouvelable chaque année, devrait contribuer à améliorer l'accueil car elle vise également à *« dynamiser et animer la vie locale* (…) *pour faire venir des vacanciers étrangers, les fidéliser et les faire revenir, mais aussi pour faire rester des français en France et leur faire découvrir leurs régions »*.

Une ambition qui semble bien nécessaire au moment où l'on apprend qu'un groupe de vacanciers, locataire de longue date à La Perrière, a décidé de ne plus venir à Saint-Colomban suite à la « démarche » d'un propriétaire de la résidence qui aurait demandé à M. Barnay, le gestionnaire, de ne plus les reprendre car *« ils faisaient trop de bruit »*. Ce qui a jeté la consternation chez les autres propriétaires de la résidence.

Autour d'un thème peu débattu : le rôle des femmes en montagne

Après une année « blanche » l'an dernier, pour des raisons liées, semble-t-il, au renouvellement de fonds européens à l'association Espace Belledonne, qui organise cette animation Belledonne en veillées (1), le 11 juin a eu lieu la 3e veillée de ce type. Le thème choisi en était « La montagne au féminin ».

Les organisateurs (le comité de pilotage de la fête du col, en collaboration avec l'association Les Villards, patrimoine et culture, l'Association des amis des Villards, les deux communes villarinches et la Maison du tourisme) avaient programmé en première partie un spectacle des Chatoyantes (2), trio féminin à l'humour décalé qui interprète avec bonheur des chansons françaises traditionnelles ou de music-hall. Puis le thème de cette veillée fut abordé à l'aide de témoignages et le visionnage d'un film. Enfin, ce fut le temps du repas au menu villarin avec entre autres des teillous à la *flou* (crème, en patois villarin).

Les Chatoyantes sont entrées en scène à 17 heures devant une trentaine de personnes qu'elles ont enchantées et parfois surprises avec un répertoire éclectique que l'on a pas l'habitude d'entendre aux Villards. Durant une heure et demie, ces artistes ont improvisé et très souvent interpellé le public et plus particulièrement Cédric Émieux, lequel, au cours de ses apparitions sur scène, a montré des qualités de réparties qui en étonnèrent plus d'un, dévoilant ainsi une facette de sa personnalité qu'on ne lui connaissait pas... Il a d'ailleurs eu droit à des applaudissements nourris, et aux félicitations de Jacqueline Dupenloup et de Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, ce dernier lui adressant un chaleureux : *« C'est toi la vedette ! »* mérité.

Avant la partie consacrée à la place de la femme dans la société montagnarde villarinche, Christiane Lehmann (membre du bureau de l'association Espace Belledonne, première adjointe de la commune de Saint-Georges-d'Hurtières) a expliqué le rôle d'Espace Belledonne dans la promotion des communes et des vallées de Belledonne, et Pierre-Yves Bonnivard a invité le public à assister à la fête du col qui se déroulera fin août autour des problèmes liés aux prédations des loups qui ne cessent d'augmenter au grand désespoir des éleveurs *(lire pages 12 et 13)*.

La partie culturelle a débuté par la présentation du costume villarin, Xavier Mugnier détaillant toutes les pièces de celui que portait son épouse, Mauricette (habillée pour l'occasion en costume de sortie de deuil) et commentant des photographies d'époque.

Puis ce fut le moment de visionner un film réalisé par Bruno Axelrad. Cinéaste passionné, Bruno Axelrad est, l'hiver, pisteur-secouriste à Saint-Sorlin-d'Arves et, l'été, gardien du refuge du CAF situé au pied du premier lac de Bramans où il a pris la suite de sa mère. (À l'automne, Bruno Axelrad prendra lui aussi sa retraite de gardien du refuge.)

Dans ce film, trois témoignages *(lire ci-contre)* : celui d'Yvette Capelli, du Planchamp, née en 1925, qui parle de sa jeunesses dans son village, se remémorant l'école l'été et l'hiver, et les périodes d'estive au hameau d'alpage désormais abandonné du Mont ; celui de Françoise Darves-Blanc qui évoque son métier d'éleveuse et de bergère, métier qui a bien changé notamment depuis l'arrivée des loups... ; enfin celui d'Emmanuelle Lancelle, pisteur-secouriste de la Satvac sur les pistes de Saint-Colomban qui a fait partager sa passion de la montagne avec un bel allant.

À ces témoignages filmés s'est ajouté celui d'Aurore Pollet, « la boulangère de la vallée » (comme elle fut présentée par Jacqueline Dupenloup), qui a expliqué « en direct » son quotidien dans la gestion de son épicerie-chocolaterie-dépôt de pain, affirmant d'emblée sa *« chance d'être aux Villards, un réel bonheur ! »*.

Si ses tâches ne sont *« pas trop dures »*, la gestion d'un commerce qui doit savoir profiter des bonnes périodes de fréquentation, c'est plus compliqué... même si elle « utilise » les périodes plus creuses pour tester de nouvelles recettes au chocolat (ou de nouvelles créations, comme la croix des Villards en chocolat qui a connu l'an dernier un succès commercial... et gustatif !).

Aurore Pollet a également précisé qu'elle ne faisait pas de pain parce qu'il était impossible d'embaucher un boulanger compte tenu des résultats de ce qui reste le dernier commerce alimentaire de Saint-Colomban. *« Une épicerie est un gros bébé »*, finit-elle par conclure. Espérons que ce « bébé » atteigne sa majorité sans encombre...

Un diaporama a ensuite été présenté, déroulant à l'aide de photographies, lettres, extraits de conseils municipaux de Saint-Alban, etc., l'évolution de la vie quotidienne des femmes sur plus d'un siècle *(lire page 5)*. Gilbert Pautasso intervenant alors avec sa verve coutumière pour évoquer la vie, selon lui « hors norme », de sa mère, Nini, avec force détails, connus de certains, ignorés de beaucoup, mais dans le fond assez semblables à ce que tout villarin aura vécu à cette époque et dans ce pays.

Les applaudissements que reçut Gilbert Pautasso, après son intervention, allèrent autant au fils pour l'hommage à la mère, qu'au... chef-cuisinier, au moment précis où se présentait l'entrée du menu qu'avec d'autres il avait concocté... et qui comprenait salade agrémentée de madeleines des Villards, teillous à la *flou* et jambon chaud, fromages sec et frais, et tarte aux pommes accompagnée de boules de glace et de myrtilles (non, pas des Villards, faut quand même attendre encore un peu...). Pour le plus grand plaisir des 113 convives.

Nul doute que pour la veillée de l'an prochain, le comité de pilotage de la fête du col du Glandon, dont Cathy Davoine et Jacqueline Dupenloup, sauront trouver un autre thème mobilisateur qui confortera la place de cette animation dans le calendrier villarin.

Christophe Mayoux

(1) Belledonne en veillées se décline dans une dizaine de communes d'Isère et de Savoie, toutes situées dans le massif de Belledonne, et, cette année, de mai (à La Chapelle-du-Bard, Isère) à novembre (à La Combe-de-Lancey, Isère).

(2) Cette partie spectacle (de music-hall ou de théâtre) est financée par Espace Belledonne à hauteur de 200 euros.

(Lire la suite de Belledonne en veillées page 4.)

TÉMOIGNAGES

Autrefois, que cela soit l'été dans les alpages ou l'hiver au pays (alors que les hommes partaient ramoner, colporter, etc.), les femmes en montagne avaient bien plus de responsabilités et d'autonomie que la plupart des femmes de la vallée. Ce que Pierre Bozon résumait ainsi : *« La montagne au pays des Villards, c'est traditionnellement le domaine des femmes. »* (*).

Qu'en est-il aujourd'hui ? Monitrice de ski, éleveuse et bergère, enseignante ou assistante maternelle... la montagne se décline-t-elle toujours au féminin ?

Dans un film de 16 minutes, Bruno Axelrad a recueilli trois témoignages, d'Yvette Capelli, de Françoise Darves-Blanc et d'Emmanuelle Lancelle.

➡ Yvette Capelli, 91 ans bientôt, habite le Planchamp *« depuis toujours » : « On allait à l'école au Chef-Lieu. On montait à pied, été comme hiver. L'été il faisait beaucoup chaud et il fallait se cacher derrière les arbres, à l'ombre, et pour arriver à l'heure à l'école, quand même, il fallait rattraper le temps quand on se cachait à l'ombre. Et en hiver, de la neige jusqu'au genoux. Pour la trace on faisait passer les garçons avant nous, les filles on restait derrière, et puis quand ça arrivait notre tour ils disaient :* " Maintenant c'est un peu votre tour ". *Moi j'aimais pas, je me laissais pas gouverner par les garçons.* (...)

« Au Mont, on plantait des pommes de terre puis, en hiver, on en descendait la moitié au Planchamp, l'autre moitié les hommes faisaient un grand trou dans la terre et on vidait les pommes de terre dedans jusqu'au printemps. On mettait des branches de sapin dessus et on couvrait les branches de sapins de terre pour qu'elles ne gèlent pas en hiver. Et au printemps, on les redécouvrait, début mai, on les sortait toutes jolies. Fallait que ce soit bien fait, bien travaillé, pour pas que les rats entrent abîmer les pommes de terre dans ce trou, et on les plantait au Mont. Et celles qu'on plantait au Planchamp étaient beaucoup plus grosses que celles qui passaient l'hiver à la cave. (...) *Quand on était sur les crêtes, au-dessus du Mont, c'était jolie. Tu vois Le Planchamp, l'église. Nous, au Mont, c'est le clocher de Saint-Alban qui nous guidait, on avait un réveil parce qu'il fallait l'avoir mais on entendait sonner les cloches. »*

➡ Françoise Darves-Blanc s'est installée en 2011. Elle avait 34 ans. Elle a repris le troupeau de 230 brebis de son père : *« Je fais de la production d'agneau. J'habite à Saint-Alban où j'ai mon alpage. Par rapport à ma mère qui était conjointe d'exploitant, aujourd'hui il y a quand même 25 % des chefs d'exploitation qui sont des femmes. C'est bien que le métier se féminise et que la femme ait obtenu un statut. L'alpage est difficile à exploiter et le fait d'avoir des attaques de loups ça oblige une permanence, d'être permanent sur l'alpage et ça complique encore les choses. L'arrivée du loup amène des difficultés supplémentaires. »* L'an passé, Françoise Darves-Blanc a perdu 42 bêtes (agneaux et brebis) durant la saison d'estive, près de 10 % de son troupeau. *« En 2013 je l'ai vu attaqué mon troupeau en plein après-midi mais ni mes cris ni ma présence ne l'ont impressionné.* (...) *Cette année, à contrecœur, j'ai 5 patous au lieu de 2. Je les ai pris car je ne supporte plus autant de prédations, mais sans savoir si vraiment ce sera la solution. En tout cas pour moi c'est la dernière solution. J'espère que les gens comprendront. » « Je produis des agneaux d'herbe ce qui valorise l'herbe et j'entretiens 200 hectares sur Saint-Alban, autour des villages et en montagne, et sur Saint-Rémy j'ai 16 hectares de prés de fauche. L'alpage du Merlet, j'y suis attachée car mon père et mon grand-père l'ont exploité et j'ai un attachement fort par rapport à cette combe.»*

➡ Emmanuelle Lancelle est pisteur-secouriste sur Saint-Colomban depuis 6 saisons. Elle est aussi maître-chien d'avalanche. Pour elle, être une femme ne change pas grand chose dans l'exercice de son métier : *« Les moments les plus physiques c'est souvent au printemps quand en début de saison on " monte " les pistes, c'est-à-dire quand on met le jalonnage, le balisage, les matelas, les filets, parce qu'on transporte énormément de matériel. Après on trouve des astuces : on utilise un vieux traîneau pour s'en servir de portematériel, ou on porte un petit peu moins de matériel et on fait plus de rotations. Et en fin de saison, rebelote, on doit " démonter " les pistes et, là, c'est pareil, on se retrouve sur les pistes de ski avec beaucoup de matériel dans les bras, et soit on multiplie les rotations, soit on trouve des astuces pour que ce soit moins physique pour nous.*

« Je travaille l'été dans l'agriculture ou dans l'animation et l'hiver sur les pistes de ski, des métiers très différents, mais l'hiver on a tout cet aspect information à la clientèle, sécurisation des pistes de ski, etc., et puis l'été, quand je travaille en animation, je travaille avec des enfants, je ne vois pas le même public, c'est des choses très différentes. Oui l'hiver je suis en montagne, j'aime le froid. Il y a une saison où j'ai fait une triple saison d'hiver puisque je suis partie en Argentine et là-bas c'est l'hiver quand c'est l'été chez nous. La montagne, c'est un milieu pour moi qui n'est vraiment pas du tout hostile. J'aime la neige et je suis passionnée par la montagne.»

Aujourd'hui les écoliers ne vont plus à l'école à pied avec de la neige jusqu'au genoux et les alpages sont désertés ou transformés en « résidences secondaires » annexes, les bergères sont confrontées à la présence des loups, catastrophique pour le pastoralisme, et les nouveaux métiers essentiellement liés aux loisirs du ski, offrent des emplois à des personnes qui, pour la plupart, ne résident pas aux Villards...

(*) PIERRE BOZON, Les travaux et les jours d'autrefois dans une haute vallée de Savoie : la vallée des Villards, Édition des Imprimeries réunies de Chambéry (1982), 128 p.

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES

Tél. 04 79 59 48 78

Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire - Climatisation

Solaire - Énergies renouvelables

Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 St-Colomban

Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

La montagne au féminin…

➲ … à travers les registres des conseils municipaux de Saint-Alban-des-Villards

➡ 1870 : instruire les filles, toute une affaire…

• Séance du conseil municipal, le 20 février 1870 : *« La commune est obligée de payer une institutrice communale pendant toute l'année, quoique depuis la fin mars elle n'ait à son école que quatre, trois ou même point d'élèves. Considérant que cet état de choses ne provient pas de la mauvaise volonté des parents, mais uniquement de leur situation, attendu qu'en été ils habitent leurs chalets en montagne, et qu'il est impossible de le faire cesser, considérant que la commune est déjà endettée et peut à peine faire face à des dépenses nécessaires et utiles, le conseil a été d'avis à l'unanimité des voix de ne tenir une école communale de filles que pendant les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars. »*

➡ 1881 : *« Pauvres hommes ! Vous allez gagner cinq sous en France pour nourrir vos bâtards ! »*

• Le 14 août 1881, le conseil municipal, considérant que le curé porte atteinte aux bonnes mœurs et à la religion par sa conduite et par sa prédication, demande son changement… Entre autres, le curé, *« en 1879, au mois de mai, prononçait du haut de sa chaire ces paroles :* " Pauvres hommes ! Vous allez gagner cinq sous en France pour nourrir vos bâtards ! ". *Ces odieuses paroles ont eu pour effet d'éveiller la jalousie de plusieurs maris et de mettre la désunion dans beaucoup de ménages. La même année, en parlant des désordres du sexe féminin, il dit :* " Il y a, après recensement fait, 32 filles et 7 veuves qui mènent mauvaise vie ". *Il a causé ainsi un grand scandale au lieu de ramener au bien, et fait naître de graves soupçons ».*

➡ 1906 : *« la population migratrice… »*

• Le 23 décembre 1906, le conseil *« prie de bien vouloir laisser la direction de l'école mixte du Premier-Villard à l'instituteur qui l'exerce, attendu que cet instituteur jouit dans ce hameau très éloigné du chef-lieu de l'estime générale que lui valent les nombreux services qu'il est appelé à rendre à la population migratrice qui a besoin de beaucoup de correspondances ».*

➡ 1910 : *« Le comité pourra s'adjoindre un nombre indéterminée de dames patronnesses. »*

• Séance du conseil municipal, le 7 août 1910 :
« Une caisse des écoles est instituée à Saint-Alban-des-Villards. Elle est administrée par un comité composé des membres de la commission scolaire locale et de quatre autres membres élus pour une période d'un an. Il pourra s'adjoindre un nombre indéterminé de dames patronnesses. Les femmes auront voix électives et ne pourront en aucun cas faire partie du comité. »

➡ 1913 : *« Le conseil refuse catégoriquement de payer quoi que ce soit… »*

• Le conseil municipal, le 27 avril 1913, *« vu la plainte motivée des pères de famille ; considérant que les fonds communaux servent à payer une personne qui ne sert à rien puisque pas une seule jeune fille ne fréquente son cours de couture et que d'autre part cette personne ne présente pas les garanties de moralité nécessaires car dernièrement encore elle vient d'être condamnée par le Tribunal Correctionnel pour coups et blessures ; demande la révocation de cette maîtresse de couture ; refuse catégoriquement de lui payer quoi que ce soit ».*

➡ 14 septembre 1913
• Le conseil municipal met en œuvre la loi du 17 juin 1913 et met en place l'assistance aux femmes en couches.

➡ 2 janvier 1916 : « *… l'intéressée est digne d'intérêt…* »

• *« Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande de secours formulée par Mme FP Joséphine, épouse FP Joseph, enceinte, devant accoucher vers la fin janvier. Le conseil municipal, étant donné que l'intéressée est digne d'intérêt, que son mari est mobilisé et absent, qu'elle ne possède pas de propriété et est obligée d'acheter toutes denrées pour nourrir sa famille, qu'elle a déjà quatre enfants dont l'aînée n'a que dix ans et la plus jeune deux ans à peine, est d'avis qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande… »*

➡ 1945 : les temps changent… un peu…

• Élections municipales des 29 avril et 13 mai 1945 : les femmes sont électrices et éligibles. Une femme est élue au conseil municipal : Cartier Virginie, née Frasson-Gaillard. Elle a 41 ans.

• Premiers loisirs…

➲ … celle à qui l'on envoyait la chanson de Craonne…

Carte lettre adressée à Alexandrine Frasson à Lyon

Le 8 novembre 1916
Chère Ninine,
À l'instant je viens de recevoir ta gentille petite carte m'annonçant votre séjour à tous 3 au pays. Que de chance, le reverrais-je moi ce Premier-Villard ?
Je vis amèrement dans cet espoir. Malgré que j'ai bon espoir d'en revenir j'ai par moment le cafard et un voile de tristesse passe devant mes yeux. Et je suis à me demander si je m'en tirerais de cette fournaise.
Enfin passons sur autre chose, il ne faut pas que je vous décourage car vous aurez votre frère sous les armes. Alors faites bon courage vous qui pouvez mais croyez le moi j'en ai assez pour le moment et encore ce n'est pas fini. Je suis en bonne santé et toujours au repos pour un temps qui n'est pas fixé jusqu'ici.
Je termine Ninine, il faut que je profite un peu au repos, je vais me coucher en pensant à toi. *Alors adieu l'amour, adieu la vie, adieu toutes les femmes, c'est pour toujours, ce n'est pas fini que cette guerre infâme, et là-haut sur ce plateau on y laissera notre peau car nous ne sommes pas des embusqués c'est nous les sacrifiés.*
Bons baisers Ninine,
embrasse bien ma sœur et la tienne.
Riri

➲ … les mères de la montagne, 1917, Philomène…

Qui était au chalet du Bacheux cet été-là ? Qui fabriquait tommes et beurre d'alpage, pendant que les enfants, bergers, gardaient le troupeau ? Philomène avait-elle au début de la saison pris son tour là-haut, non loin du lac aux eaux si claires et si froides ? Allez savoir. Qui aujourd'hui pourrait le dire ?

Toujours est-il que ce jour-là, c'était au village, au village du Premier-Villard, qu'elle était debout dans la nuit noire, bien avant l'aube. Au Premier-Villard, quand ils prenaient le chemin de la montagne du Bacheux, c'est à quatre heures le matin qu'ils partaient. Ils échappaient ainsi au soleil de la combe, ouverte sur l'est, et ils avaient devant eux, pour travailler après la marche, toutes les belles heures des longues journées. Sentier du Vachet, Saprovon, pont des Reisses, Pierre Grosse, le plan du Talus, les Barmes, le Croé Pas, le Collet : derrière le mulet chargé de ravitaillement, parfois accrochée à sa queue, Philomène allait vers les chalets. 4 heures de marche, avant d'arriver au plateau où déjà rougissaient les feuilles de myrtilliers. 4 heures de marche, le soleil qui vous rattrape, aux Barmes peut-être, et tout au long, le bruit du torrent. Au chalet, qui l'attendait ? On ne sait plus. Qui l'a aidée à décharger le pain, les pommes de terre, des saucisses peut-être…? Qui a regarni le bât du mulet avec les tommes bonnes à transporter au village pour la vente ? On ne l'a pas laissée faire seule, c'est sûr. Mais c'est seule qu'elle a repris le chemin de la descente, pour être au hameau avant midi.

Revenue au Premier-Villard, Philo a mangé, rapidement. Une descente à la cave lui avait permis de constater qu'il ne restait plus assez de pommes de terre pour le souper… Elle est allée au jardin, avec la grosse pioche, arracher de quoi emplir un panier. Et puis elle s'est sentie fatiguée, bien fatiguée… Près d'elle, à la maison, une femme s'en est aperçue et lui a dit d'aller s'allonger… et Philo a accepté, tant elle était fatiguée.. et puis parce qu'il lui fallait quand même mettre au monde sa fille, qui arriva quelques heures plus tard, tout simplement.

Cette petite fille là, c'était Alice venue au monde, en quelques heures donc, après un petit tour au Bacheux, le 10 septembre 1917… Voilà l'histoire que Philo racontait, en ajoutant : *« Je n'en tire aucune fierté, j'aurais pu mourir seule dans la forêt, nous étions inconscients du danger. »*

➲ … lettre d'une femme de ramoneur à son époux, 1933

Le 12 janvier 1933
Je te traces ces quelques lignes pour te donner des nouvelles qui sont assez bonnes pour le moment. Je désire que tu en sois de même. Je suis un peu embêté en ce moment j'ai le mulet malade il y a plus d'un mois. J'ai été le faire voir à Arnot vers Noël : il m'a dit que cela serait rien, c'est un abcès dans la tête et l'abcès est percé, il est hors de danger. Mais je vois que cela n'est pas ainsi, l'abcès fait et refait et cela sort par la bouche et par les narines et une odeur très mauvaise qui infeste l'écurie. Je lui donne du foin comme à un veau et j'en enlève encore. Donc il ne crèverait encore pas, c'est inutile qu'il puise faire le travail au printemps : tu réfléchiras si tu veux venir pour la foire de février qui doit se trouver le 25 février ou à celle de Rameaux qui se trouve le 7 avril. Aujourd'hui il tombe de la neige. Hier nous avons été aux funérailles de la mère bombe. Pas autre chose à te dire que de te conserver. J. Chaboud

« La valeur de la fraternité humaine »

Pour l'écrivain Amélie Nothomb, « *le cérémonial a toujours servi à se mettre du plomb dans la cervelle. Sans la grandiloquence des rites, on n'aurait de force pour rien.* ».

De toutes les cérémonies nationales (une dizaine), trois sont organisées aux Villards : celle du 11-Novembre (« *Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France* »), celle du 8 mai (« *Anniversaire de la victoire du 8 mai 1945* », et, depuis cette année, celle du 19 mars (« *Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* »).

C. Mayoux

C. Mayoux

■ *Dépôt de la gerbe à Saint-Alban (ci-dessus) par Armand Cartier-Lange et Émile Quézel-Yoyon (au premier plan), et à Saint-Colomban (ci-dessous) par (de gauche à droite) Gilbert Émieux, l'adjudant Ajovalasit, et Alfred Bozon.*

Le 8 mai, journée belle mais fraîche, 80 personnes environ étaient présentes à Saint-Alban sur le coup de 10 heures en présence notamment de Simon Cartier-Lange seul représentant du corps des sapeurs-pompiers villarins, de l'adjudant de la gendarmerie de La Chambre, et de la batterie-fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines l'Écho des montagnes (3 musiciens dont Gilbert Darves-Blanc). Également présent, Gilbert Émieux président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards.

Après l'ouverture du ban, le maire, Jacqueline Dupenloup, a lu le message du secrétaire d'État aux anciens combattants qui rappelait que « *la Seconde Guerre mondiale fut marquée par un déchaînement de violence jusqu'alors inconnu dans l'histoire. Durant ces années de guerre, la distinction entre le front et l'arrière a été abolie. Il faut se souvenir, aujourd'hui, de toutes ces femmes, de tous ces enfants, de tous ces hommes qui ont souffert et qui portèrent cette souffrance jusqu'à leur mort : les réfugiés, les victimes des bombardements, les prisonniers de guerre, les internés, les déportés* », précisant que « *ces mémoires de courage et de souffrance doivent continuer à vivre, au-delà des commémorations* », pour conclure qu'« *il ne faut pas cesser de visiter et d'arpenter ces lieux qui nous rappellent aussi que de toutes ces souffrances et de tous ces courages est née l'Europe libre et en paix : un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants.* »

Après le dépôt de la gerbe par Armand Cartier-Lange et Émile Quézel-Yoyon et la minute de silence suivie d'une *Marseillaise* jouée par un magnétophone, Jacqueline Dupenloup a, dans son discours, souligné *« qu'alors que tout était fait pour asservir l'Homme et le transformer en esclave muet et indifférent aux autres, il s'est trouvé des hommes et des femmes pour écrire une phrase aussi admirable que :* " Le séjour de longues années dans les camps nous a convaincus de la valeur de la fraternité humaine. " (…) *C'est une leçon extraordinaire dont il nous reste encore à tirer les conclusions. Tracer, en ce printemps 2016, la carte des conflits de la planète, la carte des actes de barbarie, c'est hélas constater que les foyers de guerre sont nombreux, que ceux qui ne peuvent plus que les fuir sont trop souvent traités comme des coupables alors qu'ils ne sont que des victimes, et que le terrorisme s'étend dangereusement… C'est comprendre que notre humanité est confrontée à de lourds défis. Pour y répondre, gardons-nous d'oublier la leçon de 1945, de ces hommes et ces femmes contraints à la guerre et qui à peine sortis des camps de la mort, parlaient si spontanément de solidarité, de liberté, d'égalité, de fraternité. »*

Puis tout le monde s'est rendu devant le monument aux morts de Saint-Colomban où, en présence d'une assistance un peu moindre et les mêmes corps constitués, et après que le maire, Pierre-Yves Bonnivard, ait lu le message officiel accompagné d'un jeune enfant, la gerbe fut déposée par l'adjudant de gendarmerie, Gilbert Émieux et Alfred Bozon, et la *Marseillaise* entonnée par 5 petits Villarins et l'assistance.

Le vin d'honneur offert par la commune de Saint-Colomban s'est déroulé à l'*Hôtel de la poste*, avant que les anciens combattants des Villards ne se retrouvent au *Triandou* (Saint-Alban) pour leur repas annuel.

Christophe Mayoux

« Bonaparte aurait-il toléré cela ? »

Le 15 avril dernier, le comité Maurienne de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) a tenu son assemblée annuelle dans la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Parmi les personnalités présentes, accueillies par Adrien Avenières, président du comité Maurienne de la SMLH et Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, on pouvait reconnaître, notamment, les présidents des comité SMLH de Chambéry, d'Aix-les-Bains, d'Albertville-Tarentaise, MM. Méhidi, ancien porte-drapeau de la section Savoie de la SMLH, Lyogier, président de la 1320e section des médaillés militaires, Gottéro, délégué général adjoint du Souvenir français de Savoie et président des anciens combattants cheminots du Sud-Est, et Boymond, président de l'amicale des anciens du Génie de Saint-Jean-de-Maurienne. Étaient également présents Gilbert Émieux, président des anciens combattants de la vallée des Villards, Martine Ferroud, présidente de l'association Patrimoine et culture, Alfred Bozon, chevalier de la Légion d'honneur, membre du comité (invité à ce titre), ancien maire, ancien président des anciens combattants des Villards, Maurice Bozon, Francis Martin-Fardon et René Mugnier, anciens maires, qui avaient été invités sur l'initiative de Pierre-Yves Bonnivard.

Des personnalités s'étaient faites excuser dont Émilie Bonnivard, vice-présidente du conseil régional (retenue en assemblée plénière pour le vote du budget, à Lyon) et Pierre-Marie Charvoz, conseiller départemental, maire de Saint-Jean-de-Maurienne.

Les travaux du comité ont débuté après que Pierre-Yves Bonnivard ait présenté succinctement la commune de Saint-Colomban et reçu la médaille de la SMLH par le président Avenières.

Dans son rapport moral, M. Avenières a indiqué : *« Il sera comme à l'accoutumée toujours aussi acerbe et passionné… L'année dernière j'avais longuement épilogué sur notre Légion d'honneur, les attributions, le protocole de remise de décoration, les rassemblements difficiles des légionnaires et l'absence de volonté de se réunir au sein de la société nationale. La situation n'a pas évolué depuis et cela est bien regrettable. »* Puis il est revenu sur *« l'actualité préoccupante qui bouleverse notre pays, la France, et l'Europe tout entière »* pour demander : *« Le créateur de la Légion d'honneur, Napoléon Bonaparte, en 1802, aurait-il toléré ce genre d'attaque sans réagir ? De même que les légionnaires constituant les cohortes à l'époque ? Et bien entendu, aujourd'hui, nous, les titulaires de la Légion d'honneur ?* (…) *L'année 2015 est déjà derrière nous, mais les tristes souvenirs de cette période resteront longtemps dans nos mémoires tant elle a été marquée par de tragiques évènements en janvier puis en novembre dans la capitale. Tout a été dit sur ces sujets en insistant sur leurs caractères monstrueux. »*

Puis Mme Avenières a présenté le rapport d'activité (au total 116 manifestations ou sorties) déplorant *« une fois de plus que la Légion d'honneur ne soit pas citée, à l'issue des cérémonies, lors des discours des autorités ou dans les articles de presse. L'amalgame est systématiquement fait avec les anciens combattants. Idem pour les médaillés militaires et l'ordre du Mérite national dont les titulaires ne sont pas, loin s'en faut, tous des anciens combattants. S'il n'est pas déshonorant d'être qualifié d'anciens combattants, hommage doit leur être incontestablement rendu, il est important pour le monde associatif de ne pas être oublié ou confondu. »*

Après le rapport financier présenté par M. Lanfrey, il a été rappelé que le colonel Michel Gay, trésorier de la section SMLH Savoie, venait de publier un livre (« Vive le nucléaire heureux ! ») en vente sur le site Amazon.fr depuis le 2 mars, dont l'objectif est *« de mettre en lumière une vision positive de l'écologie et du nucléaire pour informer différemment les citoyens »*. Puis ce fut une conférence d'Hervé Léonard intitulée : « *Le radar pour les nuls. Des origines aux applications quotidiennes. »*

À 11 h 30 tous les participants se sont dirigés vers le monument aux morts, rejoints par Morgan Tanguy, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, et Jean-Luc Crambade, commandant de la gendarmerie d'Aiguebelle et de La Chambre, pour le dépôt de 2 gerbes. Après quoi un apéritif était offert par la municipalité à l'*Auberge du Glandon* où était pris le repas de clôture. Dans l'après-midi, une partie des participants a visité la Maison du patrimoine accueillie par Martine Ferroud.

■ *Devant le monument aux morts de Saint-Colomban : les membres du comité, et, au premier plan, de gauche à droite : Pierre Lyogier, président des médaillés militaires, Morgan Tanguy, sous-préfet (portant gants blancs), Pierre-Yves Bonnivard, Jean-Luc Crambade, capitaine de gendarmerie, et Adrien Avenières (à droite). Également présent : Alfred Bozon, Maurice Bozon, Francis Martin-Fardon et René Mugnier, anciens maires de Saint-Colomban.*

PATRIMOINE ET CULTURE

Le musée de La Pierre de plus en plus visité

Depuis le bilan présenté le 24 octobre dernier *(lire* Le Petit Villarin *numéro 174, décembre 2015)*, la Maison du patrimoine a enregistré 397 visites entre le 1er novembre 2015 et le 30 avril 2016 (contre 127 pour la même période l'année précédente) et recueilli 277,95 € de dons (124,90 € l'année précédente). Une augmentation qui s'explique par le fait que le musée a été ouvert à 20 reprises durant cette période (contre 11 l'année dernière), et que l'association a été régulièrement présente au pot d'accueil de Goélia tous les dimanches soirs (Patrice Gérard, Martine Ferroud, Gilbert Pautasso). Enfin, le 15 avril 2016, le comité Maurienne de la Société des membres de la Légion d'honneur, a tenu son assemblée annuelle à Saint-Colomban et quelques-uns de ses membres ont visité la Maison du patrimoine l'après-midi (24 personnes). À cette occasion, il y a eu 17,50 € de dons puis le président a envoyé une lettre de remerciement accompagnée d'un chèque de 50 euros.

La Maison du patrimoine apparaît désormais dans le Guide de découverte des musées, édition 2016 (publication prise en charge par les communes, l'association ayant adhéré à Maurienne Tourisme qui publie ce guide, 50 euros), et dans le Guide 2016 des musées qui est un supplément d'*Alpes Loisirs* publié par le *Dauphiné libéré*. Le magazine *Savoie Mont Blanc* a demandé des informations (nombre d'entrées, jours d'ouverture, chiffre d'affaires 2015). Enfin, le 29 mars, Goélia a signé une charte avec la commune de Saint-Colomban, des commerçants et des artisans, et l'association *(lire page 3)*.

Dans le cadre de l'action « patrimoine » (financée par le Sivav) menée dans deux écoles (aux Villards et à Saint-Jean-d'Arves) pour faire découvrir aux enfants leur patrimoine, le 26 avril dernier une rencontre intergénérationnelle a réuni à l'école, autour d'objets anciens, Armand Cartier-Lange, Robert Cartier-Lange, Marie-Thérèse Ledain, Emmanuel Favre-Tissot, Maurice Darves-Bornoz, et Martine Ferroud.

Le musée a enregistré des dons : une veste et un pantalon d'homme d'Emmanuel Martin-Cocher (don fait par Philippe Martin-Cocher, un de ses petits-fils) ; un bertin d'enfant ; des photocopies de chapitres de livres anciens sur Saint-Alban et Saint-Colomban (Stéphanie Lafaury) ; une civière pour la terre (Marie-Thérèse Ledain) ; un tarare, une brouette, un bât, 2 ridelles de chariot, une civière (dons proposés en 2015 par Maurice Darves-Bornoz). Enfin Benoît Ferroud a récupéré à la déchetterie, et donné à l'association, une paire de manches et une robe de costume.

Cet été, les conférences auront lieu le mercredi, et non plus le vendredi, à 20 h 30 à la salle des fêtes *(lire page 2)*. La Maison du patrimoine sera ouverte de 15 h 30 à 18 h 30 les mercredis, les dimanches et les jours fériés (à la demande pour le club enfants et les groupes de 6 personnes ou plus), du mercredi 13 juillet au dimanche 28 août. (Des livres de Pierre Bozon seront vendus à la Maison du patrimoine.) Pour le 15 août, la messe sera célébrée par Mgr Ballot. Il a donc été décidé de faire de la publicité pour l'utilisation des 6 costumes de l'association (à prêter) et de tenir un stand l'après-midi, sur la place, avec vente de madeleines, tuiles, cartes et livres. La journée villarinche de la manifestation « De clochers en clochetons » aura lieu le 7 juillet sur le thème « La montagne au féminin ». Patrice Gérard va renouveler ses visites des hameaux (le mercredi) avec arrivée à la Maison du patrimoine. Ces visites seront programmées en alternance sur les deux communes.

L'idée d'un four à pain (présentée au conseil municipal le 22 janvier) a reçu l'assentiment de 6 associations locales sur les 8 contactées. Le 29 mars 2016, le conseil municipal de Saint-Col a inscrit 15 000 euros au budget 2016 pour ce projet. Il reste à l'association à trouver 7 500 euros en participant aux fêtes locales (une tombola qui durerait tout l'été avec tirage le soir du 15 août serait envisagée ; lots à définir). Les finances de l'association étant « saines », la cotisation est maintenue à 5 euros.

AMIS DES VILLARDS

Peu de bénévoles...

Avec l'aide de quelques adhérents et sympathisants, l'Association des amis des Villards a posé deux panneaux sur deux sites remarquables de la vallée. Le premier retrace l'histoire du pont du Rivaud un village aujourd'hui désert depuis qu'en 1955 un glissement de terrain a emporté trois des sept habitants et leur bétail. Un recensement de 1905 dénombrait 35 habitants au Rivaud où se trouvait une vie pastorale et agricole active, ses terres étant cultivées en blé, seigle, orge, avoine, pommes de terre et vergers de pommiers. C'est à cette date qu'a débuté la construction du pont que l'on peut encore voir. Une légende est attaché à ce hameau : une comtesse du royaume de Piémont-Sardaigne aurait été exilée dans ce village pour expier une faute. Sa maison avait, dit-on, la particularité de présenter des pierres gravées autour de ses fenêtres.

Le second panneau a été installé le 20 avril devant l'une des grottes dites des Sarrasins situées au pied de la falaise de Montrond, en amont du hameau de Lachal.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler une fois encore que cette appellation « grottes des Sarrasins » n'atteste en rien de la présence des Sarrasins aux Villards contrairement à une légende tenace qui fut, au début du XXe siècle, complaisamment colportée par les instituteurs locaux. Plus probablement, ces grottes sont ce qui reste d'une carrière d'où l'on extrayait des pierres ollaires (du latin *olla* : « marmite ») servant à la fabrication de poêles, de fourneaux, etc. (Lire à ce sujet l'article que Maëlle Lhemon a publié dans le numéro 143 du *Petit Villarin*, mars 2008, et l'article de M. H. Müller, intitulé : *« Mise au point sur la question des Sarrasins. Anthropologie. Histoire. Légendes. »* publié (année inconnue) dans les Bulletins de la société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie.)

Sur les deux sites, des travaux d'élagage et de débroussaillage étaient prévus pour en dégager la vue et les rendre plus aisément accessibles.

Au pont du Rivaud (Jacqueline Dupenloup, Annie et Jean-Luc Bordas, Albert Cartier, Jean-Luc Pluyaud) s'y sont collés. La date choisie pour le site de Lachal étant trop précoce (2 avril, route fermée au pont de Lachal) la petite équipe s'est rabattue ce jour-là sur la route entre Lachal et le Martinan pour ramasser deux remorques de petits et gros déchets avec Flavien Arioli (qui a gentiment mis à disposition sa voiture), Paul Long, Jacques Girard, et Manet Favre-Tissot.

À midi, un casse-croûte préparé par Bernadette Perrier et Paul Long a réconforté tout le monde de belle manière.

C. Mayoux

■ *Devant l'une des grottes des Sarrasins.*

C. Mayoux

■ *Le pont du Rivaud.*

Le 10 avril, une corvée de ce type a été entreprise sur le site de la chapelle des Voûtes par une poignée de bénévoles, l'appel lancé aux bonnes volontés n'ayant reçu que très peu d'écho. (À noter cependant la présence du maire de Saint-Alban, Jacqueline Dupenloup, qui montre ainsi concrètement son intérêt pour l'action de l'association.) Mais au delà du travail réalisé pour la collectivité, la satisfaction première de ces rencontres est la générosité et l'amitié qui s'en dégagent et qui permettent à chacun de croire et d'espérer malgré tout à l'avenir de ce pays. Petit regret : pas de presse au rendez-vous.

Jean-Marc Bordas
et Christophe Mayoux

Escapade à Montricher et Bramans

Depuis plusieurs années, la présidente de l'association Patrimoine et culture, Martine Ferroud, organise une sortie pour découvrir des lieux savoyards riches en patrimoine : l'an dernier, ce fut la cité médiévale de Conflans et l'église romane de Cléry, en Tarentaise ; cette année, elle a proposé de rester en Maurienne : Montricher puis Bramans.

Le 5 juin, dix membres de l'association ont ainsi découvert, reçus par plusieurs responsables, l'écomusée de Montricher, sous le guidage expert de l'ancien maire Jean Verney. Ce musée, créé par la commune dans une vieille maison du village, met d'abord l'accent sur son passé minier, avec la reconstitution d'une galerie d'exploitation d'ardoises, montrant les diverses phases du travail des ardoisiers : le mineur, le leveur, le fendeur (à Montricher on fendait « en grand » c'est à dire avant la découpe, contrairement à Angers où on fendait « en petit », ils avaient ainsi moins mal au dos), le brouillon (chargé de découper les plaques aux dimensions des ardoises). Le musée présente aussi la vie agricole et pastorale de la commune, ainsi qu'un petit appartement typique (à Montricher, l'habitation était séparée des animaux, on ne vivait pas dans l'écurie). Ensuite, nous avons visité la belle église de style néo-classique sarde, avec ses trois beaux retables très décorés, avant, bien sûr, de prendre le petit verre de l'amitié, kir ou guignolet maison.

Après le repas à Modane, direction Bramans, connu pour être le lieu (supposé !) du passage d'Hannibal, parti depuis la Tunisie conquérir Rome avec ses éléphants en 218 avant JC, et visite de l'église de l'Assomption, de style baroque savoyard, guidée par la sœur du curé Damevin, que beaucoup de Villarins revoient sillonnant les routes de notre vallée au guidon de sa 250 Jawa rouge, dans les années 50 !

Puis après avoir parcouru les ruelles du vieux Bramans, dont les maisons portent des panneaux indiquant et expliquant les métiers exercés autrefois par leurs anciens propriétaires, nous sommes montés voir, dans un site remarquable en face de la Dent Parrachée, les restes de l'église Saint-Pierre-d'Extravache, plus ancien monument chrétien de Savoie, fondée dès le Ier siècle par deux disciples de Saint-Pierre, Élie et Milet, sur le chemin venant d'Italie par le col Clapier, chemin très fréquenté par les pèlerins en route vers Rome. L'église romane actuelle date du XIe siècle, elle a été détruite par un incendie et abandonnée en 1803 ; elle s'est alors lentement dégradée et a été sauvée de la destruction complète par un Anglais, le docteur Lavis-Trafford, qui a reconstruit un toit sur la seule partie restante, l'abside, sauvant ainsi les fresques, malheureusement très abîmées et reconstituées par l'association Les Amis du patrimoine de Bramans, et visibles derrière l'église de l'Assomption.

C'est Patrice Gérard qui nous a servi de guide pour cette découverte de Bramans qu'il avait consciencieusement préparée.

Puis ce fut le retour, après une halte rafraîchissante à Modane, après cette journée bien remplie qui nous a permis de découvrir les richesses de nos villages montagnards.

Georges Quézel-Ambrunaz

■ BRÈVES

➡ L'assemblée générale de l'Association des amis des Villards se tiendra le 9 août 2016 à 16 heures dans la salle de réunion de l'ex-CCVG au Martinan.

➡ Le 22 février dernier, Georges Quézel-Ambrunaz, président de l'Association des amis des Villards, a adressé une lettre au maire de Saint-Colomban pour lui faire part des inquiétudes du bureau quant au renouvellement de la DSP. Dans une réponse datée du 22 avril, Pierre-Yves Bonnivard a précisé, notamment, que la commune n'était *« en aucun cas en litige »* avec la Satvac, précisant que cette dernière avait refusé des propositions communales d'attribution du front de neige au Groupe Maulin ou à la Satvac, en vue de constructions immobilières, ou d'investir un million d'euros sur le domaine skiable pour la sécurisation des Écolors notamment. Il est également indiqué dans cette réponse qu'un appel à candidatures de type concession était en cours, et que la Satvac, comme toute société intéressée, pouvait y répondre. Et de conclure : *« La commune est à la recherche d'un partenariat équilibré puisque le développement et les finances de la commune en dépendent. »* Une seconde lettre de l'association, adressée au maire début juin, serait pour l'instant restée sans réponse.

Arpitan

Bienvenue chez les Villarins !

Quand on rentre sur la commune de Saint-Colomban, on peut admirer, depuis le 24 mai dernier, des panneaux bilingues français-patois arpitan.

L'idée de mettre en place des panneaux bilingues à l'entrée de la commune (sur le modèle de ce qui existe déjà pour les autres langues régionales de France) vient, à l'origine, d'une demande populaire de l'Association des amis des Villards en 2012. Ceci a également été suggéré par une députée européenne, Malika Benarab-Attou, dans une lettre écrite à la mairie. L'idée a donc été reprise par la municipalité actuelle et, après avoir voté l'installation le 4 décembre 2015, les panneaux ont ensuite été placés fin mai.

• Les objectifs

Pour valoriser notre langue et culture avec des petites actions sympathiques, Saint-Colomban est la première commune de France qui a créé une commission municipale pour les patois arpitans (composée des élus, des patoisants et des personnes intéressées de la société civile). Les panneaux bilingues sont donc le résultat de réunions tenues entre juillet 2014 et novembre 2015, où les détails ont été discutés et réfléchis (et dont les comptes rendus sont également consultables en mairie).

Pourquoi donc mettre en place des panneaux bilingues? Pas pour faire revivre le temps d'autrefois, mais pour valoriser son patrimoine linguistique et pour renforcer l'image d'une commune alpine *« authentique »* qui se définie elle-même comme *« la plus villageoise des stations »*. Il a été démontré que la présence d'une identité forte est une caractéristique qui favorise le tourisme. Ces panneaux ont alors à la fois une fonction identitaire, culturelle et touristique. C'est un atout !

• L'écriture du patois

Dans le but de faire de l'arpitan une langue de culture, la Région Rhône-Alpes, sous son président Jean-Jack Queyranne (entre 2004 et 2015), a mené une politique linguistique pour tous nos patois et avait la volonté de stimuler l'usage d'une orthographe globalisante pour que notre langue montre mieux son unité (dans les parties de France, d'Italie et de la Suisse romande). En œuvrant dans cette direction avec la Région, la commune a donc également décidé d'écrire le nom de notre commune en patois villarin dans cette orthographe pour ces panneaux.

Pour ne pas être trop complexe pour les personnes qui ne sont pas familières avec la linguistique, je tiens juste à expliquer que quand on apprend une autre langue, on doit également apprendre un nouveau système pour l'écrire. Pour les patois arpitan, c'est donc la même chose que pour les langues étrangères : les mêmes lettres de l'alphabet latin ne peuvent pas forcément correspondre aux mêmes sons qu'en français, car ce n'est pas du français.

Le nom de *Saint-Colomban-des-Villards* en patois s'écrit donc *Sent-Colomban-dus-Velârs*, qui vient d'origine du latin SANCTI COLUMBANI DE VILLARIIS et se prononce alors *« sin kolonban dou vlâ(r) »*. Pour le patois villarin, le *« e »* est muet, le *« u »* se prononce « ou » (comme en latin) et on écrit un *« s »* final pour savoir immédiatement si l'on a affaire à un pluriel (qui ne se prononce pas chez nous, sauf si le mot suivant commence par une voyelle). Les personnes intéressées voulant plus d'informations sur ce sujet sont bienvenues et peuvent prendre contact avec moi.

Voici donc la petite explication au sujet de ces panneaux et de l'écriture formelle. Ne vous étonnez pas si les patoisants ont quelquefois autant de difficultés que vous à lire leur langue, car en effet, ils sont alphabétisés en français et le patois était autrefois interdit à l'école. On voit donc souvent qu'ils transcrivent leur patois phonétiquement d'après les conventions de la langue française. Dans le but de rendre le patois visible, nous encourageons ceci également et nous sommes contents de voir des initiatives populaires comme le petit panneau qui a été fait dans le hameau de Lachal, ou des mots patois écrits sur les façades des maisons (§).

• Conclusions

Nos actions ont déjà attiré la curiosité des linguistes de la Russie et de l'Espagne et cela a fait partie des patois étudiés par le Musée savoisien à Chambéry dont quelques extraits ont été diffusés par la télévision italienne (la RAI). Saint-Colomban-des-Villards est la deuxième commune de Savoie et la première commune de Maurienne qui a mis en place des panneaux bilingues.

Ce sont parfois des petites initiatives originales et modestes, qui paraissent pourtant mineures, mais qui peuvent nous donner une certaine visibilité dans le monde culturel et participer à la conquête du tourisme faisant ainsi différencier Saint-Colomban des autres communes qui se disent « authentiques ».

Arnaud Jansen-Frasse (*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Colomban, délégué pour la langue et la culture arpitanes.
(§) Pour placer un panneau en bois sur votre façade de maison, n'hésitez pas à contacter les artisans villarins.

J.-P. Tronel-Peyroz

Patois villarin

Déroutés par les panneaux signalant Saint-Colomban dans un patois (l'arpitan) différent du patois villarin, celui que l'on peut encore (un peu) entendre et que beaucoup ont encore dans l'oreille pour l'avoir entendu parlé chez eux, quelques personnes ont décidé d'implanter à l'entrée des hameaux des panneaux artisanaux signalant le nom du village en patois villarin.

Certes, le patois villarin ne s'écrit pas (pas plus que l'arpitan) mais en le transcrivant de manière phonétique (tout comme l'arpitan mais avec des conventions différentes) à l'aide de phonèmes aisément déchiffrables et donc directement prononçables, il est parfaitement possible de le lire si on le comprend un peu. C'est ainsi qu'un panneau avec *Latha* (Lachal) existe déjà (*).

C'est d'ailleurs comme cela que l'on procède ailleurs. Ainsi du provençal, langue régionale « reconnue » depuis plus d'un siècle, que l'on ne parle pas et que l'on n'écrit pas, cependant, de la même manière à Arles (provençal proche de celui de Mistral) qu'à Sainte-Anastasie-sur-Issole où l'on parle et écrit (sur les panneaux notamment) le provençal dit maritime.

Ainsi en Haute-Savoie. Selon un instituteur à la retraite, patoisant, ayant appris le patois à ses élèves pendant des décennies, faisant partie d'une troupe théâtrale qui tourne en patois, chaque hiver, depuis 30 ans... : *« Si tu veux faire des panneaux, va voir les anciens et écris, comme tu peux, ce qu'ils te disent... »*

Un autre patoisant de Savoie se demande de quel laboratoire peut bien sortir le « Sent-Colomban-dus-Velârs ». *« Si on était à la naissance d'une langue nouvelle destinée à être parlée par des millions de personnes, bon..., mais là, vu l'état des patois... ça ne rime à rien, et personne, ni ceux d'avant ni ceux d'après, ne peut comprendre un truc pareil... avec des mots " sent ", " dus ", jamais vus nulle part... »*

Ce point de vue est proche des travaux de Gaston Tuaillon (on résume) : la langue française est une langue « unitaire » car c'est le patois de Paris qui a été étendu à tout le pays. La « langue » franco-provençale, elle, à la différence du français, n'est pas unitaire mais géographiquement variable. Elle est constituée de dialectes et de patois qui peuvent être compris par ceux qui les parlent (et que l'on comprend d'autant mieux que l'on en maîtrise bien l'un d'entre eux) mais qui sont notablement différents... Différences à respecter.

Il se pourrait donc que ce soit une erreur, un contre-sens historique et linguistique, de vouloir un arpitan unitaire... qui, tel qu'il s'élabore, sera au patois villarin ce que serait, au costume villarin, un costume arpitan créé artificiellement avec des pièces éparses prises ici ou là sur différents costumes (des Villards, des Arves, en Tarentaise, etc.)… On entend déjà Yves Morel vitupérer le résultat.

La mise en place de ces panneaux en arpitan aura eu au moins le mérite de réveiller sinon les patoisants du moins les nostalgiques d'un patrimoine (le patois villarin) bien oublié dans les activités locales depuis les initiatives de Ginette Paret, Rose Martin-Cocher et Henriette Martin-Cocher, il y a quelques années déjà…

Tétharu

(*) D'autres pourraient suivre : *Lo Vlâr*, *Varmo'ra* (Valmaure), *Lo Thathelét* (Le Châtelet), *La Pérèra* (La Perrière), etc., *Lo Fré'nio* (Le Frêne), *Lo Planthamp* (La Planchamp), *Lo Premié-Vla* (Le Premier-Villard), etc. (Pour lire, se souvenir que [th] se prononce comme « s » avec la langue entre les dents, et que l'apostrophe indique un léger arrêt dans la prononciation.)

J.-P. Tronel-Peyroz

« La Fine équipe » : une nouvelle association aux Villards

Une nouvelle association est en cours de création aux Villards. Son nom : La Fine équipe. En attendant qu'un bureau soit constitué, sa principale initiatrice résume les objectifs de cette association : *« Regrouper les personnes qui aiment créer autour de projets communs est la première volonté de notre démarche. Une idée un peu folle mais qui peut se réaliser, il faut juste faire le premier pas. La meilleure façon de structurer ce projet passe par la création d'une association. »*

Une première réunion d'information et de prise de contact, annoncée par affichage, s'est déroulée au *Triandou* le 19 mai dernier en présence des représentants des deux communes. *« Nous avons pu engager la discussion et demander le soutien de nos maires. Après un tour de table, l'attente des futurs adhérents semble être la rencontre, sans oublier qu'il s'agit de créer. Les projets fourmillent, les intentions se définissent, il s'agit de se structurer. Nous avons demandé aux communes de nous trouver un local pour pouvoir travailler. La commune de Saint Colomban nous a proposé la mise à disposition de la salle Jeannolin au Martinan, salle que nous devrons partager avec les chasseurs. Merci aux communes de nous soutenir et merci aux chasseurs de nous tolérer, nous allons peut-être prendre un peu de place ! Lors des premières réunions nous avons réfléchi à un nom pour cette association et celui retenu est : La Fine équipe. Il nous a tous fait sourire. L'association sera ouverte à tous, on y entrera par une cotisation. Nous communiquerons par affichage et par Internet. Nos intentions particulières sont de récupérer au maximum pour créer. Nous ferons donc appel à vos dons de tous ordres en fonction des projets : tissus, boutons, petite quincaillerie, bois, petits meubles mis au " placard ", car rien ne se jette, tout se transforme... Nous souhaitons développer de belles réalisations communes. »*

Pour plus d'informations sur cette initiative un site Internet est en préparation.

■ FLEURISSEMENT

➡ **Fleurissement.** Après la démission, le 5 février dernier, de Maurice Bouchet-Flochet de la présidence de l'association Saint-Col station fleurie (mais pas du bureau), personne ne s'est porté candidat pour occuper ces fonctions lors de la réunion du bureau qui s'est tenue le 22 avril dernier. Une assemblée générale, initialement prévue le 20 mai, veille du marché aux fleurs, a été annulée. Elle serait programmée pour la fin juin. D'ici là, il serait question de contacter Jean-Marc Chanteloup (Lachenal) compte tenu de ses compétences en horticulture (ex-exploitant de serres). Si personne n'est candidat à la présidence, le fleurissement sera très probablement repris par une commission communale comme à Saint-Alban. Ces péripéties n'ont pas empêché l'association de poursuivre ses activités ce qui est somme toute l'essentiel pour les passionnés du fleurissement. C'est ainsi que Gilbert Pautasso a distribué (porte-à-porte) les bons de réduction aux gagnants du concours 2015 du fleurissement, bons valables pour le marché aux fleurs qui s'est déroulé le 21 mai, toujours assuré par le lycée horticole du Bocage de Chambéry. De son côté, la commune a embauché (le 20 mai) Chantal Bellot-Mauroz (il y avait une quinzaine de candidats) pour l'entretien du fleurissement communal (du 23 mai au 28 août à temps complet, du 29 août au 16 septembre à mi-temps).

➡ **Fleurissement (bis).** L'an dernier, et pour une période de 5 ans, le Sivav s'est lancé dans un dispositif d'aides financières auprès des agriculteurs souhaitant améliorer leurs prairies fleuries. Cela s'est traduit par l'organisation d'un concours supervisé par un jury qui comprend un agronome, un botaniste et un apiculteur. Le 14 juin, ce jury est passé à Saint-Colomban, commune concernée avec Saint-Jean-d'Arves par le concours 2016. Y participaient Adrien Maurino et Thierry Bozon. Les résultats seront communiqués ultérieurement, probablement en même temps que ceux du concours 2016 des maisons fleuries qu'organise de nouveau le Sivav après une interruption l'an passé.

➡ **Génépi**. Depuis l'an dernier Benoît Claude cultive un carré de génépi à Saint-Colomban. *« En fait c'est juste un essai pour voir comment il se comporte. J'ai démarré cet essai au printemps 2015. Le génépi fleurit à partir de la deuxième année. J'aimerais le poursuivre sur quelques années, car, selon les années, le développement est très variable. J'ai eu pas mal de pertes sur la première année, il faut que je confirme ou infirme cela. J'en ai cultivé longtemps en Bauges, mais c'était pas top. »* Pourquoi Saint-Colomban ? *« Je ramasse des plantes dans la nature dans différents massifs, mais surtout dans les Bauges. Du coup la vallée des Villards est intéressante car très différente d'un point de vue floristique, sols, etc. J'y ramasse du coucou et de la bruyère. »* Créée en 1997, l'entreprise de Benoît Claude (Le Sanglier Philosophe, c'est son nom) est située à Cusy (Haute-Savoie). D'après son site Internet *« elle se consacre aux " pam ", plantes aromatiques tendance Alpes élargie »* et cueille *« le thé des Alpes dans les Aravis, de l'absinthe en Maurienne, de la gentiane dans les Bauges à l'automne… Des cultures aussi : menthes, verveine, mauve et calendula, un peu de génépi. Les terrains de cueillette sont variés : bords des ruisseaux, alpages, sous-bois… Les cultures sont conduites dans le massif des Bauges* (...)*. Les plantes sont cultivées ou simplement cueillies dans les montagnes et vallées de Savoie et Haute-Savoie, puis transformées en tisanes, aromates, sirops et liqueurs de plantes. »*

■ *Une culture insolite...*

Rennaissance des pâtes « La Lune »

Créées en 1884 par deux Villarins, les usines Bozon-Verduraz ont employé jusqu'à 750 ouvrières et ouvriers qui produisaient en 1925, quelque 125 tonnes de pâtes par jour. En 1945, la société est rachetée par les biscuits Brun, puis Panzani, mais en 1952, suite à des circonstances complexes l'entreprise ferme ses portes (*).

Mais voilà que la marque emblématique de cette époque (« La Lune ») renaît grâce à la volonté de Guillaume Fabrocini, créateur de l'entreprise « Pasta et Aromi » (Saint-Jean) qui a investi 50 000 euros dans cette affaire. Un nouveau logo a été créé, la recette des pâtes traditionnelles respectée, et le sachet d'emballage « crisse» comme le faisaient les paquets d'autrefois. Dans les locaux de cette entreprise, une exposition retrace l'aventure des pâtes alimentaires en Italie et en France, et une grande place est faite aux pâtes Bozon-Verduraz. Cette exposition est magnifique (visite guidée possible pour les groupes d'au moins 15 personnes). On y retrouve des meubles, divers objets commerciaux et publicitaires, des factures, des bons de livraisons, etc. Cette exposition pourrait aisément trouver sa place un été aux Villards dans la Maison du patrimoine. Certains objets de cette rétrospective sont d'ailleurs déjà exposés à la Maison du tourisme.

Des paquets de ces pâtes pourraient également être mis en dépôt chez des commerçants. On pourrait même regrouper des commandes qui seraient ensuite mises à disposition selon des modalités à déterminer.

Christophe Mayoux

(*) Bernadette Loschi, « Les petites savoyardes ont décroché la lune », Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne), tome XXX, 1995, 160 p.

Église de Saint-Colomban

Mise en sécurité pour un an

« À la vue de l'état actuel de l'église de Saint-Colomban, et aux risques rencontrés, il est demandé une fermeture immédiate du centre cultuel. » Voilà la conclusion choc du rapport du cabinet d'étude Jamain mandaté par la commune pour dresser un *« diagnostic »* de l'église de Saint-Colomban. Cependant, selon ces experts : *« L'édifice* [est] *affaibli* [mais] *parfaitement restaurable dans les conditions économiques acceptables. »*

Le rapport énumère les risques observés : *« Les voûtes sont en cours d'effondrement ;* (…) *risque de chute de pierres et risque pour la sécurité des personnes ; déstructuration en cours des murs boutants en face nord ; lignes de fractures sur les maçonneries ;* (…) *; poussée de charpente ;* (...) *; charpente du bas-côté nord en cours de pourrissement* [et] *en déstructuration accélérée ; certaines pièces sont en cours de déstructuration ; le beffroi doit être remplacé à neuf. »*

La rénovation de l'église, telle qu'elle résulte des propositions incluses dans cette étude, est estimée à 975 000 euros TTC (dont une première tranche indivisible de 540 000 euros TTC). Elle va prendre du temps, ne serait-ce que pour en trouver le financement… car, l'église n'étant pas classée, la commune ne peut prétendre à aucune subvention.

Une solution d'attente est proposée. C'est celle qu'a choisie le conseil municipal de Saint-Colomban le 20 mai dernier : sécuriser l'église pour la laisser ouverte au public (travaux pour un montant de 34 975 euros HT dont 30 % ne seraient plus à faire dans le cadre d'une rénovation complète).

Cette solution permettrait également, selon ce qui a été indiqué en conseil municipal, de poser des témoins et de réaliser une étude géologique pour voir sur un an si le terrain bouge. Ces travaux de sécurisation devaient démarré le 4 juillet et durer une semaine.

Dans la discussion engagée par le conseil municipal sur ce point, le 20 mai, Gilbert Pautasso a suggéré que *« des photographies de la décrépitude de l'église soient exposées afin que la population prenne conscience de l'état de celle-ci »,* précisant que sa démarche vise *« à exposer à la population la vérité* [sur] *le manque d'entretien du patrimoine »*. Angèle Martin-Cocher a indiqué que ce n'était pas, là, le rôle de la commune, et Sandrine Ramos Camacho a souligné qu'il fallait renvoyer une image plus positive. Pierre-Yves Bonnivard a conclu cet échange en indiquant qu'une réunion publique serait organisée sur ce sujet cet été.

➡ **Vie paroissiale.** Cet été, aux Villards, un office sera célébré le 9 juillet à 18 h 30 à la chapelle des Voûtes (Saint-Alban) dans le cadre de la Fête de la Visitation qui avait lieu, autrefois, début juillet (en cas de mauvais temps, cette messe sera dite dans l'église de Saint-Alban). À Saint-Colomban, une messe aura lieu le 6 août (18 h 30), et le 15 août (10 h 30) c'est Mgr Philippe Ballot qui célèbrera l'office. Pas de messe en septembre. Le père Singa rentrant en Centrafrique (juillet et août), c'est le père Aubin Ndontimbaye, prêtre d'une paroisse centrafricaine, qui le remplacera dans les paroisses du canton. Comme habituellement, des messes auront lieu en semaine à La Chambre (se référer au tableau d'affichage de La Chambre) ainsi que chaque dimanche à 10 h 30. Pour tout renseignement complémentaire, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77.

■ IMMOBILIER

➡ **Justice**. Dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent jugée par le tribunal correctionnel de Nancy, le 19 juin 2012, M. Gustaaf De Keyser avait été condamné à 3 ans de prison et 100 000 euros d'amende pour des faits de blanchiment commis entre 2000 et juin 2007. Comme tous les protagonistes de cette affaire, M. De Keyser avait fait appel de ce jugement. Le procès en appel s'est tenu le 15 janvier 2015. Il a confirmé le jugement sur la culpabilité, mais réduit les peines données en première instance, condamnant définitivement M. De Keyser à 18 mois d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Dans le jugement on peut lire : *« Au fil des ans, Gustaaf De Keyser créait une nébuleuse de sociétés. La minutieuse enquête* (...) *permettait de mettre à jour un empilement de structures sociales françaises et étrangères regroupant des sociétés offshore implantées dans des pays réputés pour n'accorder aucune coopération judiciaire (Îles vierges britanniques, Nevis Island, Île de Niue, Chypre) et contrôlant des holdings installées au Luxembourg, elles-mêmes propriétaires de SCI et SARL essentiellement en France pour acheter des immeubles sur la côte d'Azur. »* Un système qu'avait décrit *Le Petit Villarin* dès 2006 (numéro 136). Le jugement indique également : *« L'étude des flux financiers* (...) *démontrait l'existence de très nombreux virements entre sociétés qui n'étaient justifiés ni économiquement, ni juridiquement. »* Arrivé à Saint-Colomban recommandé on ne sait trop par qui, M. Gustaff De Keyser a était déchu en 2007 de tous ses droits à construire à Saint-Colomban, suite à une action en justice menée par la municipalité d'alors. Las, dès 2009, la commune lui en cédait d'autres (pour 100 000 euros) dont le bâtiment G à La Perrière. Depuis M. Gustaaf De Keyser a vendu (460 000 euros) le bâtiment G à la SCI La Perrière détenue majoritairement par M. Tim De Keyser. Contacté par *Le Petit Villarin*, M. Tim De Keyser n'a pas souhaité répondre à nos questions car, nous a-t-on fait savoir, il est *« souvent en déplacement »*.

➡ **Bâtiment G**. Le bâtiment G de La Perrière a été construit à l'automne 1998. Le 11 juillet 2013, le maire de Saint-Colomban a pris un arrêté *« de péril imminent sans interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux »* qui attend toujours d'être exécuté... Selon ce document, M. De Keyser avait jusqu'au 31 août 2013 pour effectuer les travaux suivants : *« réfection totale de la toiture, remise en état du vitrage endommagé, installation de volets de protection, finition des murs extérieurs (enduits de façade), installation des balcons extérieurs et instauration de mesures de sécurité ou de surveillance du bâtiment en l'absence de personnel sur le chantier »*. Cet arrêté indique également : *« À défaut de réalisation des travaux dans le délai imparti, il sera procédé d'office à leur exécution. »* Il se pourrait néanmoins que cet arrêté ne soit pas légal, le tribunal administratif n'ayant pas été saisi par la commune pour qu'un expert soit mandaté pour constater *« l'urgence et le péril imminent »*, procédure préalable semble-t-il indispensable à la publication d'un tel arrêté.

Analyse du risque résiduel dans une forêt domaniale de protection contre les avalanches, et mesures de gestion

Au cours d'un colloque scientifique international sur l'étude de la neige et des avalanches, organisé par l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches, du 7 au 11 octobre 2013, à Grenoble, Stéphane Roudnitska et Daniel Cornevin, respectivement membres du service de Restauration des terrains en montagne (RTM) et de l'ONF, ont présenté une étude concernant la forêt domaniale de Fremezan.

Depuis la publication de cet article (que nous reproduisons ci-dessous avec l'aimable autorisation des auteurs), selon Daniel Cornevin : *« Des travaux de détourage objectif de tiges (éclaircie ciblée pour structurer et stabiliser la forêt) ont été entrepris. De plus, à l'automne 2005, des travaux de travail du sol localisé ont été mis en œuvre pour étudier les possibilités de renouvellement de la forêt par semis naturels (le travail du sol favorise la germinaison). Des plantations ont également été réalisées en sommet de la forêt, aux endroits où il a été jugé important de régénérer rapidement. L'objectif de ces différents travaux est d'assurer la pérennité de la forêt, considérée comme ouvrage de protection contre les avalanches, en complément des ouvrages artificiels existants.»*

Introduction

Le service de Restauration des terrains en montagne (RTM) gère, pour le compte du ministère de l'agriculture et de la forêt (MAAF), les terrains acquis par l'État français dans un but de réduction des risques naturels en montagne. La plupart de ces « séries domaniales » ont été constituées à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe. Un « avant-projet général de correction » a systématiquement été établi, prévoyant les ouvrages de génie civil et les plantations nécessaires pour stabiliser les zones en érosion/glissement ou lutter contre les avalanches, et ainsi protéger les enjeux de fond de vallée.

Aujourd'hui, avec l'évolution de ces enjeux et la nécessité croissante d'optimiser les dépenses publiques, l'actualisation des études de bassins de risques RTM s'est avérée prioritaire. Le MAAF finance donc de nouvelles expertises sur la fiabilité et la pertinence socio-économique des dispositifs existants, à la lumière des phénomènes observées et de l'évolution du site. Elles doivent permettre de cibler les lacunes ou au contraire les surprotections, et en déduire les actions les plus judicieuses.

C'est dans ce cadre que le RTM de Savoie a engagé une étude de la forêt domaniale des Villards, unité de Fremezan, sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards (Maurienne).

Présentation de l'unité de Fremezan

Le périmètre de Fremezan couvre 123 hectares entre 1 100 et 2 200 mètres d'altitude, sur le flanc sud-est du massif de Belledonne. Ce périmètre consacré à la lutte paravalanche, pour sécuriser les hameaux et voies d'accès de la commune, a été créé en 1954 suite aux avalanches dévastatrices et meurtrières de 1942. L'État s'est engagé dans un ambitieux et précurseur programme de reboisement et de travaux de génie civil. Les interventions ont concerné principalement les zones de départ des avalanches de la combe de Barral à l'ouest, du versant de Fremezan au centre, et de la combe des Croix à l'est.

Si l'étude s'est intéressée aux trois systèmes avalancheux, nous ne présentons ici que la problématique du versant de Fremezan. Du fait d'un pâturage intensif, ce versant raide, compris entre 1 050 et 1 950 mètres d'altitude, était déboisé jusqu'au milieu du XXe siècle *(voir photographie ci-dessous)*. Aujourd'hui, il est reboisé à 95 % *(photographie ci-contre)*. Seule sa pointe sommitale reste clairsemée. Les enjeux menacés n'ont en revanche guère évolué en 60 ans : il s'agit d'un ancien presbytère reconverti en colonie de vacances, de cinq habitations, d'une route départementale, d'une route communale et d'équipements communaux.

Avalanches catastrophiques et projets de correction

En 1917 et 1942, des avalanches parties du sommet de versant prennent une dimension catastrophique avec au total 4 morts et plusieurs habitations sinistrées au Chef-Lieu et au Martinan. La carte de localisation des phénomènes d'avalanches (CLPA) en délimite les contours. En 1945, une avalanche endommageait à nouveau le presbytère.

Ces événements ont conduit la Direction générale des eaux et forêts à monter un avant-projet général de correction dès 1952. L'objectif était « l'extinction » des avalanches par stabilisation de toutes les zones de départ. Il était prévu de réaliser des écrans paravalanches sur les pentes les plus fortes (> 38°) et sur les zones rocheuses, où le succès du boisement aurait été aléatoire, tout en veillant à ce que ces ouvrages puissent être efficaces pendant au moins 30 ou 40 ans (recourt à des pièces métalliques). Ainsi, environ 1 600 mètres linéaires de râteliers et claies en bois et métal ont été réalisés de 1958 à 1965. Dans les pentes moins fortes (30 à 38°), dès que cela était techniquement possible, il était prévu de réaliser des banquettes larges avec mur de soutènement aval (dont la route d'accès), s'agissant de travaux moins coûteux qui faciliteraient le reboisement. La route d'accès et les 3 km de banquettes ont été réalisés au milieu des années 50. Ces ouvrages de génie civil devaient s'accompagner de plantations d'épicéas (75 %) et de mélèzes et feuillus (25 %) sur l'ensemble des zones dénudées du versant, entre 1 400 et 1 900 mètres d'altitude. Pour lutter contre la reptation, les plantations devaient être réalisées sur banquettes étroites avec une grande densité. Ces plantations ont commencé dès 1953 pour se poursuivre jusqu'au début des années 60.

DOCUMENT RTM

■ *Le versant de Fremezan en 1938.*

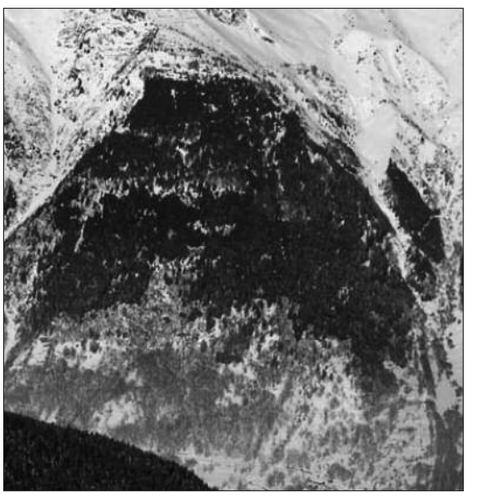

DOCUMENT RTM

■ *L'état du boisement de Fremezan en 2012.*

La forêt devait prendre le relais des ouvrages de génie civil dans un délai de 30 ans (soit vers la fin des années 80), pour limiter les charges d'entretien du dispositif et pour évoluer vers une forêt productive de près de 100 hectares, avec une route de desserte forestière déjà en place.

Effets observés des travaux

Les travaux de génie civil ont vite montré une certaine efficacité. Durant les hivers avalancheux de 1961 et 1970, aucune avalanche importante n'a été observée sur ce versant. Quelques coulées parties en marge des ouvrages ont cependant montré que les zones de départ dépassaient l'emprise des ouvrages existants. Des lignes supplémentaires ont alors été réalisées. En février 1978, l'avertissement a été plus sérieux : une avalanche poudreuse, partie probablement en amont du réseau de râteliers, a arraché de très nombreux tabliers en bois sur 5 à 6 rangées successives. Elle a aussi ravagé les plantations du bas de versant qui commençaient à dépasser du manteau neigeux. Les cicatrices étaient encore bien visibles en 1986. Les lignes endommagées ont aussitôt été remplacées par des filets. Deux lignes de filets ont été judicieusement ajoutées dans la pente à 40° considérée comme la zone de départ la plus probable.

En janvier 1981, c'est côté nord que le boisement a été endommagé par une coulée. Trois ans plus tard, le service RTM faisait poser deux lignes de râteliers métalliques supplémentaires sur la zone de cassure.

Une dernière alerte eut lieu le 15 janvier 1986 : une petite coulée s'est déclenchée à 1 940 mètres, sous l'une des plus hautes lignes de claies. Elle a endommagé 18 mètres linéaires d'écrans entre 1 905 et 1 925 mètres. Il est probable que l'écoulement ait basculé sous le replat de la cabane RTM pour venir endommager quelques râteliers bois en contrebas. Une dernière ligne de filet a donc été ajoutée l'été suivant sur la zone de cassure, à 1 940 mètres, et les écrans endommagés ont été remplacés par des râteliers métalliques.

La plupart des ouvrages ont été rénovés dans les années 80 et des replantations ont été réalisées dans les zones dévastées, tant et si bien que les anciennes saignées de 1978 et 1981 sont aujourd'hui estompées. Depuis 1986, plus aucun départ de coulée n'a été observé sur ce versant, y compris en 2012 et 2013 malgré des enneigements remarquables. Et la forêt se développe rapidement. Ce constat montre que les 30 ans de travaux paravalanches ont progressivement porté leurs fruits. Il traduit aussi les effets du changement climatique sur l'activité avalancheuse, bien visibles dans les Alpes depuis la fin des années 80.

Le dispositif paravalanche actuel

Avant de pouvoir préciser le risque résiduel à l'aval du dispositif, il était nécessaire de recenser les ouvrages existants et d'en évaluer l'état structurel et la fonctionnalité, parallèlement au niveau de croissance des plantations. Ces ouvrages ont été regroupés en 6 zones, étagées dans le versant, liées au stade de développement du reboisement.

• *Etat structurel et fonctionnalité des ouvrages*

Cette double analyse était attendue : fallait-il poursuivre le chantier de rénovation des vieux râteliers en sous-bois (300 mètres linéaires déjà refaits à neuf en 2009) ou considérer que la forêt avait définitivement pris le relais ?

L'enquête menée par plusieurs spécialistes a montré que les 1 880 mètres linéaires d'écrans paravalanches présents sur le versant étaient en bon état, hormis quelques lignes d'ouvrages en bois non encore rénovés. Leur fonctionnalité aussi a été jugée bonne, à l'exception de quelques lignes trop espacées sur le haut du versant. Vis-à-vis du stade de dévelop-

(Lire la suite page 11.)

Analyse du risque résiduel dans la forêt domaniale de Fremezan

(Suite de la page 10.)

pement des plantations, les écrans situés au-dessus de 1 750 mètres d'altitude restent indispensables. En aval, les conifères dépassent 12 m de haut et la forêt a bien pris le relais du génie civil.

• *Efficacité globale*

L'objectif initial de correction était de favoriser le passage des ouvrages de génie civil vers la forêt de protection. Notre analyse montre que le but est atteint sur les zones basses, en cours d'acquisition sur la zone intermédiaire, et difficilement envisageable sur le haut de versant.

Le haut de versant présente plusieurs faiblesses : une altitude élevée, limite pour un reboisement, des plantations de pins à crochet qui supportent mal les gros enneigements, des lignes d'écrans localement trop espacées et de petits panneaux herbeux encore non traités. Pour autant, les départs de coulées qui pourraient encore s'y produire ne sont pas de nature à remettre en cause l'ensemble du dispositif et à menacer les enjeux.

En revanche, le bas du dispositif est considéré comme doublement stabilisé, à la fois par les ouvrages et le boisement. Toutefois, l'aménagement forestier établi en 2010 a souligné la nécessité de mesures sylvicoles à court terme pour garantir la pérennité de cette jeune forêt de protection.

Le bilan est donc globalement très positif mais des travaux d'amélioration et d'entretien sont à prévoir à court terme.

Risque résiduel

En l'état actuel du dispositif, et en considérant que l'État continuera d'assumer sur le long terme son rôle de maître d'ouvrage, notamment par l'entretien des ouvrages et de la forêt, nous considérons que le risque résiduel en pied de versant est devenu négligeable à l'échelle du siècle. En cas d'incendie, chablis ou attaque massive de scolytes, le versant conservera une rugosité bien supérieure à celle avant travaux, entre autres grâce aux écrans métalliques.

Propositions d'amélioration du dispositif

Pour pallier les faiblesses identifiées ci-avant, des travaux de stabilisation accrue du haut de versant sont apparus prioritaires : pose d'une ligne de filets supplémentaire ; essai de nouvelles plantations en collectifs, avec des essences plus résistantes (mélèzes, épicéas…) protégées par des trépieds en bois.

Mesures de gestion de l'existant

• *Entretien de la forêt*

Entre 1 450 et 1 750 mètres d'altitude (étage du subalpin mésophile), la jeune futaie d'épicéas présente un couvert hivernal proche de 100 % et une hauteur 5 à 10 fois supérieure au manteau neigeux. Ces bons critères paravalanches sont contrebalancés par une absence de renouvellement en sous-strate et par un rapport hauteur/diamètre élevé, qui révèle une faible stabilité de la structure du peuplement. Cette fragilité est liée à une forte densité de plantation et à l'absence de réelles éclaircies depuis l'origine, malgré une première tentative en 2001.

Les forestiers consultés et le guide de sylviculture en montagne pour les Alpes du nord sont unanimes : si rien n'est fait, le peuplement devenu monostrate risque de s'effondrer rapidement sous l'effet de tempêtes, sécheresses ou attaques parasitaires. Sur le bas du versant, où cette évolution est plus avancée, des chablis sont déjà apparus en 2012.

Pour combler le retard d'entretien de cette plantation, nous avons ciblé plusieurs actions sylvicoles :

➡ Dans les 5 ans, réaliser une première série d'éclaircies sélectives par détourage des tiges les plus robustes, qui constitueront le futur peuplement objectif (environ 1 arbre tous les 13 mètres). Toutes les tiges dont le houppier concurrencerait l'arbre désigné seront coupées à (au moins) 1 mètre du sol. Les sous-étages doivent être conservés. Environ 13 hectares sont concernés. Objectif : renforcer la stabilité du peuplement.

➡ Dans 40 à 50 ans, réaliser des trouées ellipsoïdes d'environ 5 ares en s'appuyant sur les lisières existantes, tout en maintenant un couvert hivernal supérieur à 85 %. La largeur des trouées n'excédera pas 20 mètres suivant la ligne de plus grande pente. Objectif : favoriser la régénération par mise en lumière, après stabilisation.

➡ Quelques trouées test pourront être réalisées d'ici 10 ans à partir de clairières existantes. Les trouées test permettront de voir si la dynamique de la strate herbacée nuit ou pas à la régénération naturelle de la trouée. Si oui, il sera possible de décaper le sol, par tâches, sur 20 à 30 cm, et d'ensemencer dans les 5 ans qui suivent en l'absence de semis naturels.

• *Entretien des ouvrages*

Comme évoqué plus haut, la nécessité d'entretenir les ouvrages (écrans et banquettes paravalanches) est confirmée jusqu'à 1 750 mètres d'altitude. En aval, là où la forêt a pris le relais, les 1 000 mètres linéaires d'ouvrages peuvent être laissés à l'abandon, y compris les vieux râteliers en bois à moitié pourris. Une visite est à prévoir chaque printemps par le RTM pour le contrôle des ouvrages et l'entretien de la route d'accès.

Programme de travaux

L'étude a débouché sur une programmation chiffrée des travaux. Pour le dispositif domanial du versant de Fremezan, l'ensemble de ces travaux représente un investissement d'environ 100 000 euros HT sur les 5 prochaines années et encore 100 000 euros HT sur les 10 années suivantes. À plus longue échéance, il faudra prévoir le financement des trouées de régénérations.

Les mesures sylvicoles les plus urgentes (éclaircies sélectives) ont débuté dès l'automne 2012, avec le marquage par l'ONF des tiges d'avenir et des bois à couper. En juin 2013, l'agence travaux de l'ONF a effectué une première coupe dans la zone amont, sur plus de 4 hectares. Là où la proximité de la route forestière et la densité des écrans paravalanches le permettaient, les tiges coupées ont été débardées pour être valorisées en bois énergie.

Dans la zone la plus éloignée, où le réseau d'ouvrages empêche un débardage classique par câble, se pose actuellement la question de laisser les tiges sur place. Le risque de scolytes est limité par leur faible volume et les bois en travers favorisent l'accroche du manteau neigeux. Il est aussi envisagé de créer une piste de desserte, depuis la route, qui sera réutilisée lors des futures éclaircies.

Ce chantier hors du commun, conduit conjointement par le service RTM et l'agence ONF, va se poursuivre ces prochaines années.

Stéphane Roudnitska et Daniel Cornevin

Délégation de service public

Alexandre Maulin finalement candidat

Décidé le 29 mars par le conseil municipal, l'avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'une convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et le développement du service public des remontées mécaniques du domaine skiable alpin (*« et activités accessoires »*) de Saint-Colomban a été publié le 7 avril. Il courait jusqu'au 13 mai.

Dès le 14 avril, Alexandre Maulin a fait acte de candidature (la seule reçue) au nom d'une nouvelle société qui *« sera constituée ayant pour actionnaire la société* (sic) *Satvac, Samso et Soremet »*. Une démarche surprenante quand on se souvient que 15 jours plus tôt (le 31 mars) il avait envoyé, ou fait distribuer, à tous les Villarins une lettre où il affirmait exactement le contraire : *« Cette situation de blocage, nous a fait prendre la décision de ne pas concourir à l'appel d'offres de renouvellement de la délégation de service public. Pour information, nous avions travaillé à la création d'une société commune entre les exploitants du massif (Soremet, Samso, Satvac) pour partager le déficit de Saint-Colomban. Une page de l'histoire du domaine se tourne. »*

Compte tenu du flou entourant cette candidature (forme de la société candidate, statuts, montant et répartition du capital entre les actionnaires, etc.), la commission de suivi de passation de la DSP a demandé à M. Maulin (le 30 mai) des renseignements complémentaires. (Selon Pierre-Yves Bonnivard, cette démarche serait exceptionnelle car, quand la société candidate n'est pas connue, *« en règle générale, ce genre de candidature n'est pas retenue »*.)

Bien que ceux-ci aient été communiqués (le 6 juin par Alexandre Maulin au nom de la Satvac et la Samso, et Laurent Deléglise au nom de la Soremet) de manière semble-t-il succincte et laconique, le 14 juin, la commission de suivi de passation de la DSP a néanmoins retenu cette candidature et communiqué à M. Maulin le cahier des charges et le règlement de la consultation en indiquant que la remise de l'offre devait se faire avant le 15 juillet.

Les éventuelles négociations interviendront ensuite rapidement, probablement dans le courant de la semaine suivante.

Tout ce que l'on sait du projet de convention qui n'a pas été rendu public (il ferait près de 50 pages ; pour mémoire, la précédente convention faisait 29 pages), c'est que le délégataire devra effectuer l'exploitation à ses risques et périls, c'est-à-dire que cette DSP sera de type concession. (Dans un contrat de concession, la collectivité confie à un tiers, à ses frais, la construction et l'exploitation du service des remontées mécaniques. Le concessionnaire est rémunéré selon les résultats de l'exploitation, notamment en percevant des redevances sur les usagers du service.)

Cette candidature est diversement commentée aux Villards. Pour certains, comme Gilbert Pautasso, premier adjoint : *« C'est un point positif s'il y a création de société. »* (séance du conseil municipal de Saint-Colomban du 20 mai 2016).

Pour d'autres, se déclarer candidat 15 jours après avoir affirmé qu'on ne le sera pas, voilà qui démontre, pour le moins, une certaine désinvolture propre à jeter le doute sur l'intérêt véritable que M. Maulin porte à la communauté villarinche.

Un doute qui ne date pas d'aujourd'hui. Il y a plus de 10 ans (9 janvier 2005), devant les dysfonctionnements constatés dans le déroulement de la saison, un élu villarin (de haut rang) se plaignait en ces termes auprès du directeur de la Satvac : *« Bravo pour les canons à neige, bravo pour les dameurs et les pisteurs, gros zéro pour les remontées mécaniques. »* Et concluait ses remarques ainsi : *« Saint-Col intéresse-t-il la Satvac, et* [la Satvac] *est-elle disposée à consentir un effort normal de mise en état du matériel avant l'ouverture de la saison ? »*

La première question reste posée. Et la réponse ne devrait pas tarder.

Projet de liaison entre des domaines skiables de Vaujany et des Sybelles

La commune d'Huez (Isère) projette de repenser le domaine skiable de sa station (Alpe-d'Huez). L'objectif étant de *« densifier et d'intensifier l'utilisation du domaine, par des investissements permettant une plus grande productivité, et le démantèlement d'installations obsolètes »*.

Le cahier des charges de la nouvelle DSP en phase d'instruction (et pour laquelle la candidature d'Alexandre Maulin n'a pas été retenue) demande que le délégataire investisse 100 millions d'euros pour moderniser et optimiser l'offre. Soixante pour cent des investissements devraient être réalisés entre le 1er juillet 2016, date d'attribution du marché, en 2021.

Mais, le 15 juin dernier, *le Dauphiné libéré* a publié un article indiquant que parallèlement à ce réaménagement, un projet de liaison entre les Sybelles et Vaujany viendrait en complément de celui entre l'Alpe-d'Huez et les Deux-Alpes pour faire *« du domaine skiable de l'Oisans l'un des plus grands au monde »*.

Selon nos informations, le 1er juin une réunion a rassemblé à Saint-Jean-de-Maurienne, Yves Genevois, maire de Vaujany, Jean-Yves Noyrey, maire d'Huez, Robert Balmain et Bernard Balmain, respectivement maire et premier adjoint de Saint-Sorlin-d'Arves, des élus de Saint-Colomban (Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher), Yves Durbet, président du SPM, et Jean-Claude Raffin, vice-président du SPM en charge du SCoT de Maurienne.

Selon un avant-projet sommaire préparé par le cabinet MDP consulting (bureau d'étude situé à Meylan qui a notamment restructuré le domaine skiable de La Pierre), la liaison concernerait trois communes : Saint-Colomban, Saint-Sorlin et Vaujany.

Une variante du projet relierait le sommet des pistes de Saint-Sorlin (Le Perron) au chalets de la Balme, puis le Mollard, le lac Blanc, le Dôme de la Cochette, le col du Couard et Vaujany. Cinq téléportés seraient installés et 4 à 5 nouvelles pistes de ski alpin créées. Coût : 45 millions d'euros. Le temps estimé pour relier Saint-Sorlin à Vaujany serait de 75 min (+ 70 min pour rallier ensuite l'Alpe-d'Huez), 95 min dans l'autre sens (+ 50 min au départ de l'Alpe-d'Huez). Une seconde variante partirait du Plan du Suet, prendrait la combe de Montfroid pour atteindre le col de Montfroid et le col du Couard puis Vaujany. Il faudrait dans ce cas 6 téléportés.

Il y a quand même quelques contraintes à ce projet. Par décret du 9 avril 2008 *« l'ensemble formé par le massif de l'Étendard, le col du Glandon, les aiguilles de l'Argentière et leurs abords, sur le territoire des communes de Saint-Colomban, Saint-Sorlin-d'Arves et de Vaujany »* est classé.

Plus de 160 bêtes tuées dont 119 en moins d'une semaine

Tout le monde le pressentait : la prédation des loups allait repartir de plus belle aussitôt les troupeaux d'ovins sortis au printemps. Mais personne n'aurait imaginé que ce serait aussi dramatique pour les éleveurs.

Au 7 juin, ils déploraient déjà 37 bêtes tuées (en 8 attaques) dans le troupeau du GAEC de la fia et 5 bêtes tuées (en 4 attaques) dans celui de Françoise Darves-Blanc. Et on n'avait encore rien vu...

Le 16 juin, en début d'après-midi, au-dessus du Martinan, Alain Émieux a découvert un véritable carnage dans son troupeau (GAEC de la fia) : 1 cabri, 1 brebis et 35 agneaux tués, et 15 agneaux blessés qu'il a fallu abattre. Soit le même jour, au même endroit : 52 bêtes ! Sur le lot peu de bêtes mangées, 3 ou 4 pas davantage... Quelques-unes avaient des organes touchées (cœur par exemple), mais toutes les autres ne présentaient, si l'on peut dire, que de multiples coups de crocs. Ce n'est donc pas uniquement pour s'alimenter que les loups (car il fallait sans doute qu'ils soient plus d'un) ont produit cette attaque. Des deux patous qui surveillaient le troupeau, l'un était introuvable et l'autre s'est terré dans la bergerie où le troupeau a été abrité...

Le lendemain matin, c'est au sommet de la piste verte de La Pierre qu'on retrouvait 30 bêtes tuées (du GAEC de la fia). Le samedi 28 juin, le troupeau de René Tavan (arrivé la veille au col du Glandon) perdait 19 bêtes tuées et 15 disparues.

Si l'on ajoute à ces décomptes, les 3 ovins tués le 14 juin dans la combe de Bellard (GAEC), on en était au 18 juin à 161 bêtes tuées depuis le printemps dont 119 entre le 14 et le 18 juin !

Face à ce drame qui prend aux Villards une ampleur inégalée, les maires ont d'abord réuni les personnes concernées aux Villards (le 7 juin, *lire ci-contre*) sans cesser d'alerter les autorités et les services de l'État. Les réunions se sont alors multipliées entre ces services, la DDT, les lieutenants de louveterie, les présidents des ACCA villarinches, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les représentants des éleveurs, et les deux maires villarins. Ainsi le 14 juin à Saint-Jean-de-Maurienne et le 17 juin à Saint-Colomban en présence du sous-préfet. Avec cependant la sensation d'avoir toujours un temps de retard *(lire ci-dessous)*.

Néanmoins, le sentiment qui prédomine est que les institutions du département de la Savoie sont pleinement conscientes des coups portés au pastoralisme et qu'elles veulent vraiment agir. *« Mais,* selon un des acteurs locaux*, le problème c'est que maintenant il y a trop de loups et qu'on ne sait pas comment faire. »* Cependant, *« d'une manière ou d'une autre, on en est arrivé maintenant à un point où ça ne peut plus durer »*.

C'est également ce qu'a déclaré Maurice Girard (GAEC de la fia) le 17 juin au micro de FR3 Alpes devant un tas de bêtes mortes déposées devant sa bergerie : *« Le problème est clair, c'est ou l'élevage s'arrête là, vous avez là un tas d'agneaux et de brebis, vous avez la fin de l'élevage ovin et de certaines communes de montagne parce que toutes les communes ne sont pas prêtes à faire de la vache laitière, ou ne sont pas disposées à le faire, ou n'ont pas une configuration pour le faire, donc c'est la fin de l'élevage, ou alors, purement et simplement, il faut cette fois taper très fort dans le loup. On va essayer de mettre en place quelque chose, mais toujours est-il, j'ai 63 ans, je ne me résignerais pas là et je pense qu'à partir de maintenant ce sera haro sur le loup. Maintenant c'est fini. L'objectif des communes, d'ailleurs de la commune et de 2 ou 3 communes environnantes, est d'acheter tout le matériel pour cette fois se protéger. »*

Une brigade détachée aux Villards

Annoncée en juillet 2015 par Ségolène Royal pour venir en appui aux éleveurs connaissant une forte récurrence des attaques, une brigade a été mise en place à l'automne au sein de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour aider les éleveurs à protéger les troupeaux et permettre le prélèvement de loups lorsque la pression de prédation est trop forte. cette brigade est constituée de neuf hommes et une femme qui sont en emplois « avenirs ».

Après les premières attaques du printemps qui ont fait une quarantaine de bêtes tuées, le 13 juin, 4 hommes de cette brigade venant des Alpes Maritimes sont arrivés aux Villards (logés dans un gîte communal à Lachenal). Leur mission (du 13 au 17 juin) : patrouiller sur les deux communes et prélever des loups. Cependant, dans la nuit du 13 au 14 juin, un loup a été abattu dans les Alpes Maritimes épuisant le quota (fixé par un arrêté ministériel) de 36 loups susceptibles d'être tués sur le territoire français, entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016. Toutes les autorisations de tirs ont alors été interrompues immédiatement, si bien que le 14 juin au matin, les 4 brigadiers n'avaient plus droit de tirer... jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté ministériel fixant un nombre supplémentaire de spécimens dont la destruction pourrait être autorisée pour la période 2015-2016. Cet arrêté ministériel a été pris dès le 14 juin 2016 et publié le 16 juin. Il autorise pour la période 2015-2016 et sur tout le territoire national la destruction de 2 loups supplémentaires d'ici le 30 juin 2016.

Après les 5 jours passés aux Villards les 4 brigadiers sont partis en formation du 20 au 24 juin, remplacés par des gardes de l'ONCFS et des lieutenants de louveterie qui n'ont cessé de patrouiller. Le retour des brigadiers aux Villards (au nombre de 7 cette fois) était attendu pour le 27 juin et pour une durée indéterminée.

Au regard des foyers de prédation qui se multiplient, ces brigadiers (qui sont pris pour cible sur les réseaux sociaux par des environnementalistes radicaux qui les insultent, allant même jusqu'à donner leur nom...), ne sont pas assez nombreux : une brigade de 10 personnes pour toute la France paraît dérisoire. Il faudrait, et c'est ce qui a été demandé aux élus nationaux, la création d'une dizaine de brigades de ce type, et qu'une d'entre elles soit à demeure en Savoie. Il faudrait aussi que ces brigadiers soient correctement équipés.

Courageux, les éleveurs villarins ne baissent pas les bras

Après les premières séries d'attaques, les éleveurs et les chasseurs se sont réunis le 7 juin dernier à la salle des fêtes de Saint-Colomban à l'initiative des maires villarins.

Ceux-ci ont réaffirmé d'emblée que *« l'élevage, et notamment l'élevage ovin, a un rôle crucial pour le maintien de la biodiversité, des clairières et autres espaces encore ouverts. La présence du pastoralisme est en ce sens indispensable et ne peut être mise en danger par la présence du loup »*, ajoutant qu'il fallait *« éviter que les attaques de loups soient banalisées, comme si c'était naturel »*.

Ils ont également constaté que si *« les médias n'évoquent pas, ou très rarement, la souffrance des ovins et la détresse des éleveurs qui doivent achever des bêtes à l'agonie,* (…) *l'opinion publique locale a tout de même évolué en quelques années et le loup n'est plus considéré comme une espèce en voie d'extinction par nombre de responsables politiques et de services. »*

Enfin, les deux maires ont reconnu que l'emboisement et l'« enfrichement » était une des cause de l'installation du loup dans nos contrées : *« Nous avons sans doute aussi une part de responsabilité dans l'installation du loup sur le territoire communal en ayant laissé la végétation nous envahir. Il faudrait essayer de faire comprendre aux propriétaires fonciers qu'on a intérêt à déboiser et débroussailler pour faire une visibilité. »*

Bien qu'abattus par la situation qui semble immaîtrisable, les éleveurs sont apparus très constructifs réaffirmant que la solution pour limiter voire éliminer les prédations passait par l'implication des acteurs locaux : *« La situation de prédation est telle que si localement on ne se prend pas en main pour tuer le loup, on n'arrivera à rien. La solution sera apportée par les gens du pays, qui connaissent le territoire.* (…) *Les lieutenants de louveterie s'impliquent autant qu'ils peuvent mais ce sont des bénévoles dont l'engagement gratuit et volontaire a des limites. Si un loup est signalé à un endroit, les chasseurs doivent se rassembler rapidement pour organiser une battue, c'est urgent car les effectifs vont croître rapidement. Seul le prélèvement peut être la solution. Il faudrait trouver les tanières mais ne pas s'y aventurer seul et savoir que l'approche peut être dangereuse. »*

Les autres solutions mises en place depuis des années maintenant ne sont pas efficaces, notamment l'utilisation des chiens patous. Sans compter qu'actuellement, sur ce point, *« pour être en conformité avec les recommandations, il faudrait 30 chiens patous pour encadrer le troupeau du GAEC de la fia et 10 pour celui de Françoise Darves-Blanc .»* Est-ce réalisable ?

■ *Sans commentaire.*

Mais pour que les prélèvements soient efficaces, il faut la collaboration des chasseurs. Ceux-ci ont estimé que *« pour une plus grande efficacité de l'action des brigadiers, il semble important de les rencontrer et de discuter en commun des actions à mettre en œuvre. L'an dernier un seul loup a été tué dans la vallée des Villards ; il l'a été par un chasseur, pas par un garde. Cela est-il dû au fait que les chasseurs connaissent mieux le terrain ou que les gardes, par conviction personnelle, ne souhaitent pas tuer le loup ? »* Au sein de l'ACCA de Saint-Colomban, une cinquantaine de chasseurs ont été formés et sont donc habilités à tuer le loup, une dizaine à Saint-Alban.

Selon les chasseurs : *« Cinq loups ont été repérés physiquement dans la vallée des Villards. Durant l'hiver, 2 loups ont été repérés au sommet de Bellecombe et au-dessus des chalets de Prérond. Il y a environ 3 semaines, une couche (2 bêtes à priori) a été découverte sur l'Ormet ; des poils ont été prélevés. »* Les chasseurs évaluent à 10 le nombre de loups sur la vallée des Villards, et, sous couvert d'anonymat, certains haut responsables estiment ce nombre à une cinquantaine en Maurienne...

Enfin, la présence du loup mettant en danger tout le biotope et l'écosystème, certains ont estimé qu'il *« faudrait prévoir un budget pour les chasseurs qui souhaitent s'impliquer, ou alors instaurer une prime au résultat. »* Mais cette mesure ne serait pas autorisé par la convention de Berne...

Tous les intervenants ont été unanimes sur un point : *« La discrétion dans l'action doit être de rigueur. C'est une affaire à régler " entre nous " mais qui ne doit pas pour autant nous mettre dans l'illégalité. Même si on ne fait pas de publicité, il faut être juridiquement inattaquable. Nous avons besoin qu'on nous apporte toutes les garanties en cas d'abattage d'un loup par un chasseur : rester dans les règles juridiques et ne pas être en infraction. »*

Actuellement les élevages de Françoise Darves-Blanc et du GAEC de la FIA disposent, pour 1 an, d'un arrêté de tir de défense renforcé sur tous les parcours de la commune où les troupeaux passent.

Il existe deux types de tir de défense. Le tir de défense renforcé (dont l'autorisation est valable pour 1 an) peut être pratiqué par 10 personnes au maximum (éleveurs, bergers, chasseurs, lieutenants de louveterie) armées pour tirer sur le loup à proximité d'un troupeau. Le tir de défense simple (dont l'autorisation est valable pour 5 ans) est pratiqué par une seule personne, qui est l'éleveur ou le berger, armé pour tirer sur le loup à proximité de son troupeau.

(*) Étaient présents : Jacqueline Dupenloup, Jean Bijasson, Nicole Roche, Pierre-Yves Bonnivard, Philippe Martin-Cocher et Gilbert Pautasso (élus) ; Françoise Darves-Blanc, Alain Émieux, Maurice Girard, Adrien Maurino et Thierry Martin-Cocher (éleveurs) ; Pascal Bozon, Pascal Bozon-Viaille, Éric Darves-blanc, Hervé Vidal, Claude Darves-Blanc, Jean-François Lyard, et Joël Cartier-Lange (chasseurs).

(Lire la suite page 13.)

Les prédations du loup

(Suite de la page 12.)

Les propositions de l'USAPR

Le 15 juin 2016, les maires de plusieurs départements, adhérents à l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR) se sont réunis à Chichilianne (commune aussi touchée par les prédations des loups) pour tenir leur assemblée générale.

Appelant que *« mesure soit prise de la souffrance des troupeaux attaqués, de la profonde détresse des éleveurs, de notre très grande inquiétude devant la mise à mal d'un secteur-clé pour l'économie et l'environnement de nos communes »,* ces maires ont demandé :

« • la prise d'arrêtés de tirs de défense renforcés pour les éleveurs (...) *touchés par la prédation, la préparation des éleveurs et la formation des chasseurs à des opérations de tir de prélèvement ou prélèvement renforcé lorsque les attaques perdurent ou reprennent (la saison ne fait que commencer) ;*

• l'assouplissement des conditions de tirs de défense pour permettre une intervention immédiate ;

• la mobilisation de la brigade spécialisée « loup » afin d'intervenir en urgence sur les troupeaux prédatés, le recrutement et la formation de nouveaux brigadiers habilités à encadrer les chasseurs locaux ;

• le financement de parcs de matériel pour mettre en œuvre efficacement les arrêtés préfectoraux (pièges photographiques, caméras thermiques) : 3 kits par département très exposé, 1 kit par département nouvellement exposé, qui seraient la propriété de l'USAPR pour une mise à disposition rapide aux éleveurs ;

• une harmonisation des bonnes pratiques des services de l'État pour l'ensemble des territoires touchés, une coopération en confiance avec les élus territoriaux, permettant de répondre en toute légalité aux besoins urgents des communes confrontées à une série d'attaques de loups ;

• la mise en place de chiens créancés aux loups (NDLR : dont les qualités ont été spécifiquement développées contre le loup)*, qui n'existent plus en France ;*

• la clarté sur les effectifs réels de population lupine et la définition du seuil de conservation de l'espèce, avec des clés de comptage partagées entre les services de l'État, les chercheurs scientifiques et les acteurs de terrain ;

• la clarification des responsabilités juridiques des différentes parties engagées dans ce dossier, tant au niveau de la mise en place des moyens de protection des troupeaux (chiens de protection) que lors des opérations de prélèvement ;

• la stricte obligation pour les parcs détenant des loups en captivité de pucer leurs animaux et de se soumettre à des contrôles de légalité renforcés ;

• la prise en compte des animaux prédatés chez des particuliers. »

➡ **Et maintenant...**

... les génisses ? Le 17 juin, dans la matinée, le troupeau de génisses d'Adrien Maurino qui était près du camping du GCU, en contrebas de la route départementale, à la sortie du Chef-Lieu, a été retrouvé « éclaté » dans tout le secteur, probablement victime dans la nuit d'une peur incontrôlée que les observateurs attribuent à la présence d'un ou de plusieurs loups. Heureusement là, pas de dégât. Mais la preuve que la présence humaine n'effraie plus le loup pour qu'il s'approche aussi près des habitations. Selon un lieutenant de louveterie, les loups présenteraient deux « types » de comportement : un qui n'approche pas les hommes et qui en a très peur ; un que l'humain ne dérange pas. Et d'avancer, sans preuve, des raisons liées à de possibles hybridations...

... le retour des vautours ! Le 12 juin, au Corbier, une trentaine de vautours ont fondu sur un agneau qui a pu être sauvé mais qui serait dans un triste état. Les vautours s'en seraient également pris à un veau de 80 kg environ qui, lui, n'a pas pu être sauvé.

Internet

Deux solutions pour surfer

La première, peu onéreuse, est d'utiliser son téléphone portable comme modem. Il suffit pour cela de connecter son smartphone à son ordinateur, d'aller dans les paramètres, d'utiliser la fonction « modem et points d'accès » et de choisir la solution USB ou Bluetooth. Ça fonctionne à partir d'une connexion d'au moins trois barres et c'est très opérationnel quand on arrive à capter la 4G ce qui est possible sur les Villards à certains emplacements.

La deuxième est loin d'être gratuite mais, à l'inverse, elle est très fiable et très stable : la connexion par satellite.

Dans l'ordre, il faut choisir un opérateur, souscrire un contrat, faire régler l'antenne, se connecter. Le choix de l'opérateur est très important même si tous utilisent le même satellite. Pour ma part j'ai choisi SAT2WAY, basé à Annecy, qui a un très bon service commercial (coût du matériel : 350 euros livré en 3 jours, avec antenne, 25 m de câble, modem) et surtout une *hotline* en français et accessible facilement. Le contrat à souscrire est fonction du débit qu'on utilise (ça varie de 20 euros à 100 euros par mois). Ensuite il faut installer l'antenne qui est une parabole classique, et surtout il faut contacter un antenniste pour la régler (Marc Turron fait ça très bien) car ce n'est pas le même satellite que pour la télévision et le pointage doit être précis Quand tout cela fonctionne, il faut apprendre à optimiser l'installation. En effet, si le débit descendant est dix fois plus important que la connexion classique, le débit montant deux fois, par contre le temps de réponse à un ordre est beaucoup plus important. Donc il faut éviter de surfer entre plusieurs sites à la fois. Le résultat technique est de 1,5 Mo en flux montant et de 12 Mo en flux descendant. On peut connecter le téléphone et la télévision via ce système.

Michel Donda

Sivav

Un syndicat à la croisée des chemins

Le Sivav est en pleine réflexion à quelques mois du regroupement des communautés de communes (CC) de l'Arvan et Cœur de Maurienne : que deviendra-t-il et que deviendra l'association Massif Arvan-Villards dans le futur ? Des interrogations se posent aussi sur le financement de cette association.

Selon les spécialistes consultés, il semblerait *« que si les élus du Sivav ne font rien, c'est la future CC élargie qui aura la main sur ce syndicat intercommunal. Mais si les élus décident de retirer la compétence tourisme à la CC de l'Arvan, et que cette compétence est reprise par les communes, les élus de l'Arvan auront la possibilité de peser sur le fonctionnement et le financement futur de l'outil qu'est aujourd'hui le Sivav ».* Le principe de ce transfert a été accepté. (À ce propos, il a été remarqué que le Sivav étant un outil au service du tourisme, il pourrait éventuellement intégrer la commune de Montricher (station des Karellis) afin de couvrir l'ensemble des stations de la nouvelle communauté de communes élargie.)

Par ailleurs, le comité syndical du 30 mars a décidé que, dès à présent, la part de la CC de l'Arvan dans le financement du Sivav (503 865 euros sur les 600 000 euros de cotisations) serait assurée par les communes de l'Arvan (les participations des communes villarinches restant inchangées : Saint-Alban cotise pour 28 686 euros et Saint-Colomban pour 67 450 euros). Ces cotisations sont calculées en fonction du potentiel fiscal des communes (70 %) et au prorata des populations (30 %). La CC de l'Arvan pourra ainsi réduire son taux d'imposition avant la fusion avec Cœur de Maurienne, les communes de l'Arvan rehaussant alors les leurs pour assurer le financement du Sivav.

Le budget primitif 2016 du Sivav s'élève à 843 493,58 € en fonctionnement et 323 000 euros en investissement. En fonctionnement, les recettes proviennent essentiellement des dotations communales (600 000 euros) et d'un excédent reporté (127 644 euros).

La réunion de la commission sentier qui s'est tenue le même jour a retenu trois secteurs à restaurer : le col de la Louvière (pose d'une main courante, pour finaliser le tour du mont Charvin), le franchissement du ruisseau de Bonvillard sur les Albiez, et le secteur du Balais entre Saint-Colomban et Saint-Alban. En fonction des budgets, il pourrait être envisagé de poser des caillebotis sur les secteurs humides (La Baye sur Villarembert, et Les Chambeaux sur Jarrier).

Pour le balisage des chemins VTT, un devis a été demandé à la fédération mais son coût est prohibitif (5 000 euros HT + un véhicule et l'hébergement). Adrien Rochet a proposé que les communes l'assistent pour que le technicien du Sivav puisse mettre en place lui-même un balisage sur certains circuits. Un agent non titulaire et saisonnier a été embauché afin d'effectuer l'accueil et l'information au chalet du col de la Croix-de-Fer du 4 juillet au 28 août 2016 (c'est Arnaud Jansen-Frasse qui occupera ce poste).

Concernant le contrat Espace Valléen, suite à l'envoi du plan d'actions, un comité technique a été mis en place pour étudier le dossier, ce qui oblige le Sivav à adapter certaines actions suite au changement politique à la tête de la Région. Certains projets sont maintenus mais avec peu d'espoir d'être financés. C'est le cas notamment pour les vélos électriques, l'inventaire du patrimoine, et le gîte de Saint-Alban. Il a également été demandé, c'est une première, de faire une étude sur les saisonniers. Le financement du poste de chargé de mission « hébergement » pourrait ne pas être garanti. Certaines actions comme les navettes devraient être supprimées. Un retour définitif sur le plan d'actions est attendu fin août début septembre.

(*) Source : compte rendus des réunions du comité syndical du 30 mars et du 1er juin 2016. Seule Jacqueline Dupenloup était présente à ces deux réunions (Patricia Valcke et Pierre-Yves Bonnivard, absents excusés pour celle du 1er juin, Sandrine Ramos Camacho absente).

■ BRÈVES

➡ **Comcom.** Le budget 2016 de la 4C est de 7,37 millions d'euros en fonctionnement et de 795 573 euros en investissement. Ce budget englobe 3 budgets annexes : la haltegarderie, la microcrèche et l'école de musique. La recette principale provient des impôts (5,45 millions d'euros) dont 4,53 millions d'euros sont reversés aux communes sous forme d'attributions de compensation. Les taux des impôts locaux ont été augmentés : taxe d'habitation de 5,18 % à 6,93 %, foncier bâti de 0 à 3,42 % et foncier non bâti de 2,30 % à 4,05 %. Ce qui entraînera une augmentation pour le contribuable comprise entre 25 et 50 euros en fonction de la valeur locative de ses biens. Les indemnités des élus s'élèvent à 51 000 euros et les charges du personnel à 143 650 euros. Le projet principal de la 4C est la rénovation de la gare de Saint-Avre.

➡ **Comcom (bis).** Depuis plusieurs mois certains se demandent à quoi peut bien servir la 4C (d'autant que les comptes rendus des réunions sont publiés avec retard, quand ils le sont...). Le 25 mai ils ont reçu une première réponse : à fermer l'internat du collège du Saint-Étienne-de-Cuines. Car il s'est quand même trouvé 20 élus communautaires pour accepter la fermeture de l'internat du collège de leur canton, 11 étant pour son maintien. Le vote (qui n'était que consultatif) étant à bulletins secrets, on ne sait pas comment ont voté les deux représentants villarins, sauf que Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et élue au conseil d'administration (CA) du collège, a indiqué, après le vote, vouloir y laisser sa place : *« Je suis favorable au maintien de l'internat, je souhaite donc être remplacé au CA car je ne peux pas porter cet avis. Je crois que ce n'est pas le moment de fermer les internats même s'il y a peu d'enfants. »* Selon *La Maurienne*, Jacqueline Dupenloup a avancé comme argument contre cette fermeture le *« potentiel désintérêt des jeunes à utiliser les transports scolaires dont la compétence est transférée à la Région et qui, selon elle, pourrait engendrer une hausse des coûts pour les familles »*. La possible création d'une section lutte, l'argument d'un outil éducatif de qualité n'ont pas convaincu l'ensemble des élus, dont Monique Chevallier, fidèle rapporteuse de la politique régionale dans cette affaire (avec cette fermeture la Région compte supprimer un poste) qui a indiqué : *« Je n'ai pas de carrière à faire en politique, il fallait avoir le courage de le dire et je l'ai fait. »* Monique Chevalier, un nom à retenir.

SAINT-ALBAN

Séance du 9 avril 2016

Le compte rendu de la réunion du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – CCAS

La loi NOTRe prévoyant la possibilité de dissoudre le budget annexe du CCAS, le conseil municipal décide (6 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke) de maintenir ce budget.

2 – Taux d'imposition 2016

Informé des taux d'imposition adoptés par la 4C (revus à la hausse, *lire page 13)*, le conseil municipal maintient (6 voix pour, Patricia Valcke se prononçant pour une baisse) les taux d'imposition 2015 (inchangés depuis 2007) soit 0,42 % pour la taxe d'habitation, 36,88 % pour la taxe foncière, 4,2 % pour la taxe foncière (non bâti).

3 – Comptes de gestion et administratifs 2015

Le conseil municipal approuve (unanimité, le maire ne participant pas au vote des comptes administratifs) les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes (chaufferie au bois, commerce et CCAS).

• Pour la chaufferie au bois, ces comptes s'établissent, en fonctionnement, à 38 870,35 € en recettes et à 41 589,06 € en dépenses, et, en investissement, à 33 928,87 € en recettes et 9 096,26 € en dépenses.

• Pour le commerce, on note 4 586,60 € de recettes et 8 141,16 € de dépenses en fonctionnement, et, en investissement, 7 752,95 € en recettes et 4 253,37 € en dépenses.

• Au CCAS, on relève 4 958,32 € en recettes et 3 869,91 € en dépenses (fonctionnement.)

• Pour le budget principal, le conseil municipal, approuve le compte de gestion (unanimité) et le compte administratif (5 voix pour et une abstention : Patricia Valcke). Ces comptes s'établissent, en fonctionnement, à 793 630,52 € en recettes et à 444 824,62 € en dépenses, et, en investissement, à 260 056,41 € en recettes et à 189 508,17 € en dépenses. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2014 (119 475,38 €) et du déficit d'investissement 2014 (78 464,67 €), le résultat de clôture 2015 est de 468 281,28 € en fonctionnement et de - 7 916,43 € en investissement. La somme de 460 364,85 € est reportée en recettes de fonctionnement afin de l'utiliser en fonction des besoins de l'exercice 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, et le déficit (7 916,43 €) est reporté en dépenses d'investissement (report obligatoire).

4 – Budgets primitifs 2016

• Chaufferie au bois. Les dépenses de fonctionnement concernent les charges à caractère général (pas de dépenses de fuel en 2015) : entretien et réparation de la chaudière, maintenance, dotations aux amortissements (1re année d'amortissement des biens en 2014) pour un montant de 49 364,04 €. Les dépenses d'investissement (12 000 euros) : en 2015, achat d'un convoyeur (gros aspirateur à copeaux) ; en 2016, amélioration du réseau de chaleur du presbytère. Les recettes de fonctionnement (49 364,04 €) : vente de produits finis (factures chauffage), subvention d'exploitation (de la commune à la chaufferie pour les opérations d'amortissement), etc. Les recettes d'investissement sont de 78 941,52 €.

• Commerce multiservice. Le poste de dotations aux amortissements est en baisse (les biens sont presque tous amortis). En fonctionnement (13 501,86 €), il est prévu 1 000 euros pour les charges à caractère général. En investissement (15 862,54 € de dépenses pour 68 137,72 € de recettes), les principales opérations seront la réfection d'un gîte dans *Le Triandou*, l'achat de matériel et l'amélioration de l'éclairage.

• CCAS. Les recettes 2016 (4 000 euros) consistent en un reversement d'un tiers du produit des concessions funéraires, une subvention communale et un solde positif de 1 299,27 €. L'équilibre du budget (4 000 euros de dépenses) nécessite un complément de 1 900,73 € (unanimité). À ce sujet, Patricia Valcke rappelle que ce n'est pas le conseil municipal qui vote le budget du CCAS mais son conseil d'administration.

• Le budget primitif principal *(lire ci-contre)* s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 251 749,19 € et fait apparaître 753 559,94 € en recettes d'investissement et 616 715,57 € en dépenses d'investissement. Il a été approuvé par 6 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke. Sur l'explication de son abstention, Patricia Valcke reconnaît la qualité des explications fournies en séance mais estime ne pas avoir eu suffisamment d'informations au préalable, regrettant que la commission des finances ne se soit réunie qu'une fois et faisant le parallèle avec l'exercice du mandat précédent. Jacqueline Dupenloup rappelle que pour être informé de la vie communale lorsqu'on est élu, il convient avant tout de participer aux réunions du conseil municipal. Or Patricia Valcke a été absente non excusée lors de 3 conseils municipaux successifs.

5 – Questions diverses

• Le conseil municipal mandate le centre de gestion pour rechercher, pour son compte, une tarification dans le cadre d'un contrat groupe pour l'assurance des risques statutaires des agents, cette consultation n'engageant pas la collectivité à une adhésion ultérieure.

• Le budget de l'OT n'est pas encore voté (pas de quorum lors de la dernière réunion). Les statuts de l'OT ne prévoient pas l'entrée des 3 élus de la commune de Saint-Alban au sein du comité de direction *(lire page 3)*. En fin de réunion, Claude Gauterin intervient sur l'intérêt qu'il y aurait à consulter les fournisseurs d'électricité pour des achats groupés par secteur ou hameau de la commune.

Séance du 29 avril 2016

Absents : Jean Bijasson (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz) et Patricia Valcke.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 9 avril 2016.

1 – Acquisition foncière

Dans le cadre du projet d'aménagement de voirie au bas du hameau du Bessay, les acquisitions foncières des parcelles de Jacques et Michèle Reynier sont nécessaires. Ces derniers ont donné leur accord, à la condition que la totalité de leurs parcelles situées sur la commune soient achetées. Le conseil municipal accepte cette condition et décide l'acquisition foncière de la totalité de ces parcelles (hormis les parcelles cadastrées section M numéros 1076 et 1078 promises par les indivisaires à un autre acquéreur) au tarif de 0,20 € le m² pour les parcelles situées en zones A, N et Au, et au tarif de 1,50 € le m² pour les parcelles situées en zones Ua, Ub, Uc. Les frais seront à la charge de la commune.

2 – Agents territoriaux

• Le conseil municipal est informé de la nécessité de recruter un agent technique territorial saisonnier du 1er juillet au 31 août pour faire face à l'accroissement d'activité (débroussaillage et fleurissement) et remplacer le personnel en congés annuels, sur la base de 35 heures hebdomadaires. S'agissant de la modalité de recrutement, deux propositions sont possibles : un agent recruté pour deux mois ou deux agents recrutés pour un mois. Le conseil décide le recrutement d'un agent pour deux mois.

• Les collectivités ont l'obligation de mettre en place l'évaluation de leurs agents par l'entretien professionnel, et il appartient à chaque conseil municipal de valider les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Vu l'avis du comité technique en date du 10 mars 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard élaboré par le centre de gestion de la fonction publique de la Savoie, dont chaque conseiller municipal a reçu copie.

3 – Indemnité de fonction

Jusqu'à présent, les montants indemnitaires prévus par les textes, pour les maires et leurs

(Lire la suite page 15.)

BUDGET 2016 — **SAINT-ALBAN**

Remboursement de dettes, rénovation du clocher et du bâtiment mairie-gîte, voierie...

Le budget primitif de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 1,25 millions d'euros en fonctionnement, et prévoit 616 715,57 € en dépenses et 753 559,94 € en recettes d'investissement.

➡ En dépenses de fonctionnement on trouve les charges à caractère général (184 670 euros) dont 22 500 euros pour le déneigement (+ 25 %), 2 500 euros pour des redevances de crédit-bail (en vue d'acquérir sur 4 ans un véhicule), 6 000 euros pour l'entretien des terrains (abattage des arbres près de la table d'orientation et abattage des cyprès du cimetière), 11 000 euros pour l'entretien de bâtiments, 22 000 euros pour l'entretien de voirie (réparations de voirie, éclairage public, élargissement du chemin du Laquet, illuminations de Noël…), 24 400 euros pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières, 17 000 euros pour des remboursements de frais à Saint-Colomban (dépenses de fonctionnement pour l'école et la voirie), etc.

On trouve également les charges des personnels (102 260 euros) pour deux agents à temps plein et un emploi saisonnier en juillet août, ainsi que le personnel extérieur au service : personnel de l'école intercommunale et de la voirie pour le déneigement. On trouve aussi d'autres charges de gestion (202 254,75 €) dont 13 600 euros pour les indemnités et charges des élus ; 7 409,02 € pour le service incendie (SDIS) ; 43 000 euros pour la contribution aux organismes Sirtomm, Sivav, SAEM ; 73 429,41 € pour les subventions « de solidarité » (intérêts des emprunts qui doivent être remboursés à Saint-Colomban et Sainte-Marie-de-Cuines, depuis la création de la 4C, après signatures des conventions en cours d'élaboration) ; 45 056,32 € pour les subventions de fonctionnement (commerce, chaufferie et CCAS) ; 18 700 euros pour les subventions aux associations (dont l'OT), etc.

➡ En recettes de fonctionnement, on trouve les impôts locaux (112 543 euros), les attributions de compensations versées par la 4C (427 382 euros), des ventes d'eau (12 500 euros), des ventes de concessions dans les cimetières (1 433,34 €), la location de la source du Pied des Voûtes (49 214 euros), une dotation forfaitaire de l'État (4 000 euros), des revenus des immeubles (21 100 euros), le reversement volontaire de 2 500 euros, par le maire, de son indemnité de fonction (obligatoirement portée au plafond de son montant à partir du 1er janvier 2016, alors qu'elle était au plancher en 2015), l'affectation du résultat disponible de l'exercice 2015 (460 364,85 €).

➡ Les recettes d'investissement sont constituées par un virement de la section de fonctionnement, par le fonds de compensation de la TVA sur travaux de 2014 (soit 46 436,78 €), par l'affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2015 compensant le solde du déficit d'investissement de l'année, etc.

➡ Les dépenses d'investissement comportent : 40 000 euros de dépenses imprévues ; 50 026,16 € pour les remboursements d'emprunts (capital des emprunts de la commune) ; 52 000 euros pour des immobilisations incorporelles (document d'urbanisme et honoraires des maîtres d'œuvre du Bessay et du bâtiment mairie-gîte, études RTM…) ; 200 138,26 € pour le capital des emprunts à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie-de-Cuines depuis la création de la 4C (après signatures des conventions en cours d'élaboration) ; 5 000 euros pour les collections et œuvres d'art (restauration de la bannière de l'église et des boîtes de Sainte-Reine) ; 36 634,72 € pour les immobilisations en cours (fin de travaux du Pied des Voûtes et reliquat de la pose des conteneurs) ; 230 000 euros pour des immobilisations corporelles (20 000 euros pour terrains de voirie ; 63 500 euros pour rénovation du clocher de l'église et destruction de l'ancien abri poubelle du Chef-Lieu ; 125 000 euros pour installations de voirie : chemin communal et réseaux du hameau du Bessay).

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

ALP_SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
Etablissement SAVOIE-LEMAN
SAVOIR FAIRE LA DIFFERENCE
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉS, VRD, PUBLICS ET PRIVÉS
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Z.A. du Pré de Pâques
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 59 81 03
Fax : 04 79 59 53 76
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
www.travauxpublics.eiffage.com

Comptes rendus des conseils
Saint-Alban

(Suite de la page 14.)

adjoints, constituaient un plafond et les communes demeuraient libres de réduire ces indemnités. À compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, le conseil municipal ne pourra plus réduire les montants indemnitaires du maire. Le conseil fixe donc l'indemnité du maire (17 % de l'indice 1015 de la fonction publique) à 646,25 € brut par mois. (Il est rappelé le reversement de 2 500 euros que le maire effectuera au bénéfice de la commune.)

4 – Emprunts de l'ex-CCVG

Le conseil municipal adopte la convention de remboursement des annuités d'emprunts contractés avant 2008 par la CCVG, convention strictement liée à la répartition de la fiscalité professionnelle entre les 2 communes villarinches avant 2008. La version présentée de cette convention a été validée par le maire de la commune de Saint-Colomban, le percepteur ainsi que par l'Asadac. Quelques corrections doivent toutefois être apportées à cette convention.

5 – Subventions

L'examen des demandes de subvention n'a été effectué que si les demande étaient accompagnées du bilan financier et si les actions des associations présentaient un caractère d'intérêt local. Le conseil municipal décide d'allouer pour l'exercice 2016 : 150 euros à La Villarine, 300 euros aux anciens combattants de la vallée des Villards, 2 000 euros au Club des sports des Villards, 20 euros à Régul'Matous, 9 euros à la Banque alimentaire, 1 000 euros à l'AFPI, 50 euros à l'Union athlétique de Maurienne, 500 euros à la fête du col du Glandon. Soit un total de 4 059 euros.

Pour la Maison du tourisme, la convention qui liait la commune à l'OT est arrivée à échéance le 31 mars 2016. Elle ne peut être reconduite en l'état, n'étant pas conforme aux statuts actuels de l'OT. La question de la forme de la participation de la commune de Saint-Alban au fonctionnement de la Maison du tourisme est donc posée *(lire page 3)*.

6 – Agriculture

• Loup. Le maire donne lecture des statuts de l'USAPR, association d'élus ou de communes touchées par la prédation sur des troupeaux ou menacées de l'être, créée dans le but de contribuer à la gestion du dossier « loup » à un échelon interdépartemental. (L'USAPR sera porteuse en août 2016 d'une réunion de travail qui aura lieu à Saint-Étienne-de-Cuines, et veut y réunir des délégations de pays voisins, pour une réflexion à dimension européenne ; *lire page 2*). Le conseil municipal est favorable à l'adhésion de la commune à l'USAPR (75 euros).

• Le conseil municipal autorise le maire à signer la résiliation à l'amiable de la convention pluriannuelle d'alpage conclue entre Chantal Féchoz (locataire) et la commune de Saint-Alban.

7 – Questions diverses

• Le conseil municipal autorise le maire à engager toutes les démarches utiles pour solliciter des subventions pour les chantiers communaux (voirie du hameau du Bessay, réfection du clocher de l'église, réhabilitation du bâtiment mairie-gîte), lancer les procédures de marché et de consultations, et signer tous les documents afférents.

• Jacqueline Dupenloup indique que le calendrier des diverses réunions d'information ou de travail auxquelles les élus sont invités, calendrier qui leur est régulièrement communiqué, ne dépend pas de la seule mairie. On doit regretter qu'il soit trop souvent difficilement compatible avec la vie professionnelle des élus. Par ailleurs elle rappelle qu'aucune loi n'encadre le fonctionnement des commissions municipales facultatives, dont fait partie la commission des finances.

• Les sentiers inscrits au Plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées ont obligation d'entretien par la commune. Deux difficultés sont pointées : entretien du sentier qui mène de la croix des Charrières au Bessay en passant par Les Jouvières et Le Raclet, et nécessité d'améliorer la signalétique du sentier qui part de la départementale RD927 et arrive au Chef-Lieu en passant par le plateau du Tremblay.

• Abattage des cyprès du cimetière (5 300 euros). Le bois (4,27 m³) est proposé à la vente au tarif de 70 euros le m³. Une déclaration d'accident a été faite par le maître d'œuvre pour la croix (communale) cassée par le dernier morceau de bois qui est tombé.

• Le devis de l'étude sur le ravin du Cray Blanc s'élève à 3 262,63 €.

Séance du 6 juin 2016

Absente : Gilberte Girard.

Le conseil adopte le rendu de la réunion du 29 avril 2016.

1 – Démission

Le conseil municipal est informé de la démission de Patricia Valcke de sa fonction de conseillère municipale. Depuis le 11 avril et le 28 avril 2014, Patricia Valcke était membre titulaire du Sivav, de la SEM Les Forces du Bacheux, de la commission communale d'appel d'offres, et membre suppléante du Syndicat du pays de Maurienne (SPM). Le conseil municipal désigne Annie Bordas représentante de la commune de Saint-Alban au Sivav (titulaire), Jacqueline Dupenloup à la SEM Les Forces du Bacheux (titulaire), Nicole Roche à la commission d'appel d'offres (titulaire), et Annie Bordas au SPM (suppléante)

2 – Réhabilitation du bâtiment mairie-gîte

Dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment mairie-gîte, la commission d'appel d'offres, réunie le 26 mai dernier, a décidé de retenir la proposition de l'Atelier Dominique Giffon (ADG) à l'issue de deux phases de sélection. Sur neuf candidats, quatre ont été retenus à l'issue de la 1re phase de sélection et invités à être auditionnés. À l'issue de cette audition, la commission a retenu ADG. Le conseil municipal valide ce choix et autorise le maire à signer l'engagement de ce maître d'œuvre ainsi que tous actes et pièces nécessaires. En outre, le cabinet MIT Conseil, mandaté par la Région pour une étude en marketing ingénierie touristique de la partie gîte, a été averti du choix de l'architecte afin de prendre contact avec lui.

3 – Emprunts

Nicole Roche, déléguée aux finances, expose les éléments de l'état de la dette 2015. Le montant de l'annuité 2015 (capital et intérêts) due à Saint-Colomban pour les emprunts contractés avant le 1er janvier 2008 par l'ex-CCVG est de 73 974,96 € (55 483,82 € en capital et 18 491,14 € en intérêts). Elle indique qu'il n'y a pas lieu de prendre de décision modificative budgétaire, le montant de ces remboursements étant inscrit au budget 2016.

Le conseil municipal accepte le montant de cette annuité 2015 et propose que rendez-vous soit pris auprès de chaque banque par les communes de Saint-Colomban et Saint-Alban pour discuter du financement des prêts

4 – Travaux en cours

• Boîtes de Sainte-Reine : retrouvées dans la chapelle du Premier-Villard, elles ont besoin d'être restaurées (présence d'insectes et de sciure fraîche). Un premier devis va être fourni. Les meubles et placards muraux de la chapelle, très attaqués, seront traités au xylophène.

• Clocher de l'église : recrépissage prévu en 2017. Pour obtenir les subventions du FDEC, il est nécessaire que le suivi du chantier soit assuré par un architecte des Bâtiments de France (coût : 7 200 euros HT).

• Parking du Bessay : prévu à la place de l'ancien abri poubelles, sur terrain communal, pour stationner 3 ou 4 voitures. Trois entreprises seront consultées sur un cahier des charges précis pour la réalisation d'un mur de soutènement de 68 m² avec différentes options (mur en béton, mur en pierres).

• Aménagement du chemin desservant le bas du Bessay : en attente du rapport du géomètre.

• Ravin du Cray Blanc : les techniciens du RTM sont venus observer le bassin versant du ravin (Le Replat) ainsi que le ravin lui-même. Ils présenteront leur diagnostic au conseil municipal.

5 – Office de tourisme

Au cours de la dernière réunion du comité de direction de l'OT, il a été décidé une modification des statuts afin que les 3 élus de Saint-Alban siégeant au comité de direction puissent avoir droit de vote *(lire page 3)*.

Les membres du conseil municipal prennent ensuite connaissance des manifestations estivales villarinches, notamment celles se déroulant à Saint-Alban *(lire page 2)*.

5 – Comcom

Le conseil est informé du budget de la 4C adopté le 4 avril dernier *(lire page 13)*. Au cours de ce conseil communautaire, une subvention de 1 000 euros a été accordée à la manifestation « Les rencontres de la montagne ». Pour la gare de Saint-Avre, le projet en est à la consultation des maîtres d'œuvre. La 4C a une prévision d'auto-financement de 0,6 million d'euros. Jacqueline Dupenloup a indiqué qu'elle ne représentera plus la 4C au CA du collège suite à un désaccord avec la position de la majorité du conseil communautaire *(lire page 13)*.

7 – Prédations du loup

Le maire évoque la situation des troupeaux ovins attaqués par le loup sur la commune : à ce jour (6 juin), 37 bêtes tuées pour le troupeau du GAEC de la FIA et 5 bêtes pour celui de Françoise Darves-Blanc. Il est certain que la fermeture et l'emboisement des espaces naturels favorisent le phénomène de prédation *(lire pages 12 et 13)*.

8 – Questions diverses

• En raison de l'avancée de la végétation en ce printemps, il est jugé opportun d'avancer le recrutement de l'employé communal saisonnier au 15 juin (plutôt qu'au 1er juillet). L'embauche sera faite en ce sens.

• Décanteurs de la combe Favre et du Premier-Villard : le dernier compte rendu de visite préconise 2 passages par an.

• Station d'épuration du Pied des Voûtes : le rapport de visite fait apparaître qu'il n'y a pas assez d'effluents, en raison du faible nombre d'habitants, pour un bon fonctionnement de l'installation. Il est préconisé de laisser un des bassins de décantation inactif.

• Amis des Villards : l'association souhaite entreposer les tables en bois fabriquées par Serge Darves-Blanc dans le local de la chaufferie en attendant leur traitement par lazure. Autorisation accordée.

Doc. mairie de Saint-Alban

■ *Vue du cimetière après l'abattage des cyprès.*

■ BRÈVES

➡ **Le Triandou**. La commune de Saint-Alban a lancé (23 juin) un appel à concurrence pour la gestion et l'exploitation du *Triandou* qui comprend un restaurant, un bar, une épicerie de première nécessité et plusieurs gîtes. Ceci dans le but de passer une délégation de service public de type affermage. La date limite de réception des candidatures est fixée au 25 juillet.

➡ **Démission à Saint-Alban**. Le 26 mai 2016, Patricia Valcke a démissionné du conseil municipal de Saint-Alban. En mai 2015, elle avait démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire de Saint-Alban. Patricia Valcke avait été élue conseillère municipale le 24 mars 2014 sur la liste conduite par Jacqueline Dupenloup. Elle était déléguée aux finances, à l'urbanisme, au tourisme, à l'agriculture et au pâturage, et à la maintenance du site Internet. Contactée par *Le Petit Villarin*, Patricia Valcke n'a pas souhaité répondre à nos questions.

VENTE - INSTALLATION ANTENNES et PARABOLES
Antenn' Sat
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

IMMO DIAG CONTROLES
Frédéric & Fabrice Giraud
CONTRÔLES & DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiagcontroles.fr

LA RECRE A PIZ
06 63 84 21 14
MARDI : St-Juilien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Follaz à 73000 CHAMBÉRY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

SAINT-COLOMBAN

Séance du 29 mars 2016

Absente : Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho).

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2016.

1 – Comptes de gestion et administratifs 2015

Le conseil municipal approuve (le maire ne participant pas au vote des comptes administratifs) les comptes de gestion et les comptes administratifs 2015 du budget communal et des budgets annexes (gîtes et CCAS).

• Pour le CCAS, ces comptes s'établissent en fonctionnement à 600 euros en recettes et à 5 104,78 € en dépenses, ce qui, compte tenu des résultats antérieurs reportés, laisse un excédent de 4 438,22 €.

• Pour le service des gîtes, on relève, en fonctionnement, 63 693,62 € en recettes et 68 118,62 € en dépenses (soit, compte tenu des résultats antérieurs reportés, un excédent de 37 032 euros), et, en investissement, 19 048,84 € en recettes et 20 246,10 € en dépenses (ce qui, compte tenu des résultats antérieurs reportés, laisse un excédent de 67 740,74 €).

• Pour la commune, lire ci-dessous.

2 – Impôts : taux communaux 2016

Le conseil municipal maintient les taux d'imposition adoptés en 2015 soit 0,01 % pour la taxe d'habitation (produit attendu : 55 euros), 50 % pour le foncier bâti (1 252 000 euros) et 0,17 % pour le foncier non bâti (9 euros).

3 – Budgets primitifs 2016

Le conseil municipal adopte les budgets primitifs 2016 du CCAS, du service des gîtes et de la commune. À cette occasion Patrick Martin-Fardon demande qu'à l'avenir on implique les membres de la commission communale gîtes, tout comme les membres du CCAS, dans l'élaboration des budgets correspondants afin de faciliter la prise en compte des projets envisagés par les dites commissions.

• Le budget du CCAS prévoit 7 938 euros de recettes et 6 500 euros de dépenses.

• Le budget des gîtes est équilibré en fonctionnement à 120 550 euros et prévoit, en investissement, 89 923 euros de recettes et 69 924 euros de dépenses. Ce budget prend en compte les recettes et les dépenses liées au fonctionnement du contrat de DSP conclu avec Patrick Barnay (gestion des centres de vacances).

• Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses à 3 278 405 euros en fonctionnement et à 1 529 554 euros en investissement *(lire ci-dessous)*.

4 – Domaine skiable

• Renouvellement de la DSP. Pierre-Yves Bonnivard donne lecture du planning prévisionnel de ce renouvellement. La chapitre 3 du rapport de présentation indique : *« L'exploitation de la délégation s'effectuera aux risques et périls du délégataire. Sa rémunération interviendra par les résultats de l'exploitation (redevance des usagers), et de la clé de répartition existante dans le domaine des Sybelles »*, Sandrine Ramos Camacho demande à prendre connaissance du document qui fait apparaître la clé de répartition en question. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'au sein d'un domaine relié, ce qui est le cas des Sybelles, la clé de répartition est obligatoire conformément à la loi Montagne de 1985 et qu'elle devra être mise en place. Sandrine Ramos Camacho demande si une convention existe à ce jour. Pierre-Yves Bonnivard rappelle qu'un protocole d'accord en vue de la mise en place de la clé de répartition existe déjà pour la DSP actuelle (protocole signé en 1999) mais qu'il n'a jamais été appliqué. Il précise que le dossier « domaine skiable » est consultable par chacun, qu'il évoque la clé de répartition et le partage des chiffres d'affaires depuis plusieurs mois, et propose de transmettre à l'ensemble des conseillers le protocole d'accord signé des représentants des six communes des Sybelles, accompagné des six délibérations correspondantes.

• Pierre-Yves Bonnivard donne lecture du projet de délibération pour le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence relative à la passation du contrat d'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban. Patrick Martin-Fardon s'interroge sur l'opportunité de prévoir les modalités d'une consultation infructueuse. Pierre-Yves Bonnivard expose que si ce doit être le cas, le conseil municipal devra revoir sa position dès la fin des délais de consultation et qu'il a demandé aux conseils de la commune d'envisager cette hypothèse dès la fin du mois de janvier 2016 (suite au courrier reçu des 3 sociétés exploitantes sur le domaine des Sybelles). Finalement, le conseil approuve cette délibération.

• Le conseil est informé de la nécessité de créer une commission de suivi de passation qui doit comprendre le maire, trois élus titulaires et trois élus suppléants, dans le cadre de la consultation précédemment décrite. Après un vote à bulletins secrets, cette commission est constituée de Philippe Martin-Cocher, Marcel Malburet et Emmanuel Bellot-Mauroz (titulaires) et de Sandrine Ramos Camacho, Cédric Émieux et Patrick Martin-Fardon (suppléants).

• Écolors. Le RTM propose une mission afin de réaliser une synthèse des données existantes, de définir des nouvelles stratégies de protection envisageables (protection active, passive et mixte), et de produire les documents nécessaires pour aider à la décision de la collectivité. Le conseil municipal approuve (unanimité) cette mission (9 576 euros TTC).

5 – Fête du col du Glandon

Le budget prévisionnel de cette fête comprend un budget relatif à la fête proprement dite qui prévoit une participation de la commune de Saint-Colomban à hauteur de 5 500 euros, et un budget relatif aux rencontres « loup » qui prévoit une participation communale de 1 000 euros. Dans un souci de pérennité, Patrick Martin-Fardon demande quel est le fil conducteur de cet évènement. Réponse : cette fête représente une importante animation locale, bénéfique aux agriculteurs locaux ainsi qu'une importante manifestation locale par rapport à la problématique de la présence du loup. Finalement le conseil municipal approuve (8 voix pour et 3 abstentions : Sandrine Ramos Camacho, Anne-Karine Favre-Bonté et Emmanuel Bellot-Mauroz) le principe de cette fête et des rencontres « loup », ainsi que le portage salarial et les plans de financement présentés.

6 – Questions diverses

• ONF. Le conseil approuve un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre des éventuels travaux de dégagement et de dépressage de semis naturels en Ressoutan dont le devis s'élève à environ 3 500 euros HT.

• Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, garantes de l'équilibre des territoires (USPRA) dont le but est de contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier « loup » et de formuler des propositions concrètes.

• Suite à la reconduction de la convention entre la commune de Saint-Colomban et le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon (18 mars) Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher représenteront la commune dans le comité de suivi.

• À l'issue du premier comité de pilotage qui s'est réuni le mercredi 23 mars dernier, Pierre-Yves Bonnivard fait part au conseil municipal de la nouvelle offre tarifaire élaborée dans le cadre de la réalisation du document unique : le centre de gestion propose une intervention de 10 journées de travail avec déplacement sur site pour un montant de 3 800 euros TTC. Cette proposition est adoptée (10 voix pour et 1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz).

• Concernant l'admission en non-valeur d'un montant de 300 euros sur le budget des gîtes relatif à un impayé d'Annie Ramos Camacho (25 septembre 2015), le maire signale qu'après discussion avec l'intéressée il s'agissait d'une facturation de chauffage indûment établie suite de la location par Annie Ramos Camacho d'un gîte communal en 2002.

En fin de réunion, Sandrine Ramos Camacho intervient au sujet de l'adhésion de la commune au programme « village amis FFS » (250 euros annuel) et rappelle l'installation de panneaux dans le village pour marquer cette adhésion. Le conseil approuve cette adhésion.

(Lire la suite page 17.)

BUDGET 2016 — **SAINT-COLOMBAN**

Des prévisions prudentes en attendant le renouvellement de la DSP

Le compte administratif 2015 s'est clos avec un excédent de 1 221 020,83 € en fonctionnement et un déficit de 444 774,58 € en investissement. L'excédent de fonctionnement a été reporté dans le budget primitif 2016 (740 241 euros en recettes de fonctionnement et 480 779 euros en recettes d'investissement), et le déficit d'investissement (444 775 euros) a été repris intégralement comme dépenses d'investissement dans le budget primitif 2016.

Ce budget primitif s'équilibre en recettes et dépenses à 3,28 millions d'euros en fonctionnement et à 1,53 million d'euros en investissement.

➡ En dépenses de fonctionnement on note les charges à caractère général (770 040 euros, dont 50 000 euros pour l'entretien des voieries), les charges des personnels (323 500 euros), les charges de gestions courantes (210 000 euros), les intérêts des emprunts (290 000 euros), et une dotation exceptionnelle de 550 080 euros. Enfin, 854 775 euros sont virés comme recettes en investissement.

➡ En recettes de fonctionnement, on trouve les impôts locaux (1,25 million d'euros) et les attributions de compensations versées par la 4C (865 231 euros). Ces deux postes constituent 65 % des recettes de fonctionnement de la commune. Elles sont complétées par une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 (740 241 euros), des dotations publiques (233 175 euros) et des recettes diverses (loyers, locations, bois, concessions, part de Saint-Alban pour l'école, etc.). (À noter la baisse notable des dotations de l'État, ce qui représente pour la commune, cette année, entre 40 000 et 50 000 euros.)

➡ Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par un virement de la section de fonctionnement (854 775 euros), une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 (480 779 euros), d'une participation de Saint-Alban au paiement du capital des emprunts de l'ex-CCVG (128 000 euros pour 2015 et 2016), et des récupération de TVA (60 000 euros).

➡ Les dépenses d'investissement prennent en compte le déficit laissé par les comptes 2015 dans ce domaine (444 775 euros) et le remboursement du capital des emprunts (495 000 euros). (L'annuité de la dette remboursée en 2016 par la commune sera donc de 785 000 euros.) Sont également inscrits divers projets : réseaux secs à Lachenal (300 000 euros), l'achat d'une chenillette (55 000 euros), le front de neige (40 000 euros), la création d'un espace de ski de randonnée (30 000 euros), la sécurisation de l'église (30 000 euros), la protection des sources d'eau potable (14 970 euros), l'achat d'une étrave (12 880 euros), une étude pour la sécurisation des Écolors (10 000 euros, après les études de 2008 et de 2013…), etc.

Ce budget a été adopté le 29 avril dernier à l'unanimité. Dans la discussion, des questions ont été posées concernant la subvention accordée au CCAS (Sandrine Ramos Camacho) *« qui a un résultat de clôture 2015 positif alors que la municipalité ne prévoit rien pour la jeunesse locale »*. Réponse : *« Le CCAS n'a bénéficié d'aucune subvention depuis deux ou trois ans et sans cette subvention le projet de voyage annuel sera compromis. »* (*) Concernant la jeunesse, le maire a précisé que *« la commune peut mettre en place des moyens de quelque ordre que ce soit mais au vu de propositions concrètes des associations »*, soulignant que les projets d'action « jeunesse » peuvent être élaborés en collaboration avec le centre social Déclicc à Saint-Étienne-de-Cuines.

La baisse (de moitié) du budget consacré aux dépenses d'électricité par rapport à 2015 est dû au fait que cette année les dépenses de ce poste concernant la résidence de La perrière seront imputées au budget des gîtes. Les 40 000 euros prévus pour l'entretien du matériel roulant (somme multipliée par 4) résulte des devis de réparations importantes qui sont en cours pour les différents engins de la commune, notamment pour le tracteur acquis récemment qui nécessite un changement de châssis. L'engin holder doit lui aussi subir quelques réparations.

Enfin, Sandrine Ramos Camacho s'est interrogée, à propos des 550 080 euros de charges exceptionnelles inscrits en dépenses de fonctionnement, demandant *« s'il est raisonnable de considérer que cette somme peut constituer une provision face au recours en justice de la Satvac »*. Réponse du maire : *« Oui. »*

(*) Dans les dépenses du budget du CCAS, 2 000 euros sont prévues pour l'opération cohésio (visite du facteur dans le cadre de sa tournée auprès de quelques personnes âgées), 1 000 euros pour les colis de Noël et 2 500 euros pour les voyages. Les recettes sont assurées par des reports, une subvention communale (3 000 euros) et les recettes des voyages (500 euros).

CHIANALE FILS
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Comptes rendus des conseils
Saint-Colomban

(Suite de la page 16.)

Séance du 20 mai 2016

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Sandrine Ramos Camacho) et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil approuve les comptes rendus des réunions du 18 et 29 mars 2016.

1 – Emprunts de l'ex-CCVG

• École. Le conseil valide la convention présentée entre les communes de Saint-Colomban et Saint-Alban dans laquelle les dépenses sont réparties sur la base de 1/3 pour Saint-Alban et 2/3 Saint-Colomban.

Gilbert Pautasso précise que les attributions de compensation n'ont été appliquées qu'à partir de 2013 pour les deux communes et non dès 2008 (au moment de l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines) comme cela aurait dû être le cas. Dans cette affaire, les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban ont perdu, respectivement,1,2 million d'euros et 800 000 euros.

• Concernant les montants, s'il existe encore des points à régler avec la commune de Saint-Alban pour valider ceux de 2014, un accord a été trouvé pour ceux de 2015 et, pour 2016, un échéancier de règlement sera établi le 15 juin. Pour les 5 emprunts en discussion, hors école, Saint-Alban est d'accord pour régler 55 483,82 € de capital et 18 491,14 € d'intérêts. Pour celui de l'école, cette commune paiera 8 018,53 € de capital et 4 541,67 € d'intérêts. Le conseil municipal entérine ces montants.

• Un emprunt de 342 000 euros a été transféré de la 4C à la commune en juin 2014. Il a servi pour le centre équestre (110 000 euros) et pour la zone d'activités à Sainte-Marie-de-Cuines (232 000 euros). Au 1er juin 2016, cet emprunt sera transféré à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines et un remboursement des sommes engagées par Saint-Colomban depuis le 1er janvier 2014 interviendra également (54 000 euros). Le conseil municipal accepte le transfert de cet emprunt à Sainte-Marie.

2 – Immobilier

Le conseil est informé de l'état d'avancement du projet de reprise par la commune de la dernière tranche du programme du Mollaret. Avant de s'engager, la commune souhaite être certaine que le projet peut être terminé et une étude est en cours sur les garanties qui permettraient d'éviter un « piège »… Quoi qu'il en soit, dès l'hiver prochain il y aura 80 lits supplémentaires sur l'ensemble de la résidence (actuellement non meublés et correspondant à la deuxième tranche) qui seront mis en location par la société Goélia.

3 – Église

(Lire page 9.)

4 – La Perrière

À La Perrière, actuellement, tous les bâtiments sont chauffés au sol et connectés via le bâtiment d'accueil alors que les bâtiments B et C sont privés. EDF a réalisé 2 devis pour modifier le réseau d'alimentation (séparer le privé du public) et pour sa régulation. Ils s'élèvent à 17 940,72 € TTC, montant qui sera imputé dans le budget gîte. Le conseil municipal accepte ces devis.

5 – Assurances

Le conseil municipal mandate le centre de gestion de la fonction publique qui lance une consultation pour discuter avec les assurances pour le compte de la commune (actuellement la commune est assurée à la SMACL).

6 – Fleurissement

Comme chaque année un agent doit être recruté pour assurer le fleurissement communal et divers travaux d'entretien (débroussaillage, petit entretien, etc.). Une commission communale a retenu (18 avril) la candidature de Chantal Bellot-Mauroz comme adjoint technique de 2e classe (échelon 2).

7 – Indemnité de fonction

Le conseil municipal (unanimité, le maire ne prenant pas part au vote) fixe l'indemnité du maire au montant prévu par la réglementation entrée en vigueur le 1er janvier 2016 qui oblige que ce montant soit au maximum (en 2015, une baisse de 20 % avait été votée).

8 – Office de tourisme

Le conseil municipal accepte d'intégrer 3 élus de la commune de Saint-Alban dans le contingent des membres du comité de direction de l'OT réservé à des personnes issues de la société civile *(lire page 3)*.

9 – Association

Un groupe de Villarins représentés par Stéphanie Lafaury souhaiterait créer une association dans le but de réaliser différents travaux artisanaux tel que la couture, la peinture, le travail sur bois, la reprise de meubles *(lire page 8)*. Pour ses activités et le rangement de son matériel, ce groupe aurait besoin d'une salle. Le conseil municipal décide de mettre à sa disposition la salle Jeannolin (Martinan), à partager avec d'autres utilisateurs, notamment les chasseurs.

10 – Sapeurs-pompiers

Le conseil municipal accepte de reconduire avec le corps de sapeurs-pompiers des Villards, pour un an à partir du 1er septembre 2016, une convention leur permettant de faire le plein de carburant du camion qu'ils utilisent avec la cuve du service technique.

11 – Sentiers de randonnée

Le conseil municipal donne son accord pour l'intégration de quelques chemins de la commune de Saint-Colomban dans le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR). Ces chemins sont et seront entretenus par le Sivav. Cette intégration n'entraînera aucun coût pour la commune et permettra d'obtenir des subventions.

■ *Montrond et la combe du Tépey.*

12 – AFPI

Cédric Émieux informe le conseil que la subvention allouée à l'ex-CCVG et encaissée par la 4C a été retournée à la commune de Saint-Alban. Cette somme a permis de solder la dette de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI), et le conseil est appelé à se prononcer sur le solde de cette subvention (environ 4 000 euros). La commune de Saint-Alban propose que l'AFPI réalise des travaux en 2016. Le conseil municipal est d'accord sur ce principe, mais les travaux entrepris devront être validés par les deux communes avant de pouvoir être effectués.

13 – Agriculture

Le conseil est informé d'une lettre du GAEC de la fia qui souhaite quitter les alpages de la combe de la Croix, Sembuis et Montrond à cause de la présence du loup et s'installer dans le fond de la combe du Tépey, à partir de la Barme. Il demande pour cela *« une légère amélioration du chemin menant jusqu'à la Barme, en le profilant au gabarit quad »*. Pour la surveillance et les soins au troupeau, le GAEC indique qu'un chalet (identique à celui de La Planard) serait héliporté à ses frais au fond de la combe. Une autorisation communale serait nécessaire si l'emplacement choisi est communal. Pierre-Yves Bonnivard s'est entretenu avec les membres du GAEC. Ils avaient une possibilité d'alpage pour cette année à Montsapey qui n'a pas abouti (la zone est passée en zone Beaufort depuis peu). Pierre-Yves Bonnivard rappelle qu'un vote est intervenu précédemment sur les sentiers et qu'en accédant à cette demande on risque d'avoir des chiens patous sur le sentier de randonnée. Il faut également préciser que les membres du GAEC de la fia sont à 4 ou 5 ans de la retraite et qu'il faut penser à la reprise de leur exploitation. Angèle Martin-Cocher demande le coût de l'agrandissement du sentier et précise aussi que la problématique reste la même puisque le loup suivra le troupeau. Il est rappelé que sur le chemin, plusieurs parcelles appartiennent à divers propriétaires privés de qui il sera difficile d'obtenir des accords. Emmanuel Bellot-Mauroz propose d'arranger le chemin existant pour permettre d'y accéder en moto. On fait remarquer qu'une demande similaire d'Adrien Maurino avait été formulée et refusée il y a quelques années. Finalement le conseil municipal est d'accord pour une reprise du chemin pour permettre un accès en quad jusqu'au Tépey, puis un accès en moto du Tépey jusqu'à la pierre de la Barme.

14 – Questions diverses

• Pierre-Yves Bonnivard rappelle au conseil qu'une demande de subvention a été effectuée pour l'achat de l'épareuse. Vu que le montant de subvention était inférieur à 1 000 euros, la demande n'a pas été retenue.

• Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur une transaction concernant la parcelle située section T numéro 38 (Lachal) entre Eric Vial (vendeur) et Pierre Bige.

• Tous les chalets poubelles ont trouvé preneur : Jacques Favre-Teylaz (abris des Roches), entreprise Sicaud (Martinan), Bernard Christin (entrée de Lachenal), Jean-Jacques Sailler-Berthaz (sortie de Lachenal). Emmanuel Bellot-Mauroz indique que la commune dispose encore de 2 chalets qui sont démontés, et qu'il serait possible d'en proposer un à la personne n'ayant pas eu d'attribution (Luc Martin-Cocher).

• Comcom. Le conseil municipal est informé que les statuts de la 4C ont été approuvés par le préfet avec les compétences votées il y a 4 mois par le conseil communautaire.

• Un recensement des habitants de la commune sera réalisé du 19 janvier au 18 février 2017. Il convient donc de nommer un coordinateur communal qui fera l'intermédiaire entre le secrétariat, la commune et l'Insee. Lors du précédent recensement ce rôle avait été tenu par Cécilia Mitka, secrétaire de mairie. Il faudra également prévoir le recrutement, pour un mois, au début de l'année 2017, d'un agent recenseur.

• Minibus. Emmanuel Bellot-Mauroz demande qu'on sensibilise les utilisateurs du minibus, qu'on fasse un état des lieux du camion et qu'on remplisse une fiche à chaque prêt, le moteur des essuie-glaces est chaque hiver malmené et il finit par casser. Sandrine Ramos Camacho rappelle qu'une convention d'utilisation est prévue et que celle-ci n'est pas appliquée. Pierre-Yves Bonnivard indique qu'elle le sera rapidement et que la convention n'est probablement pas prête à cause de la surcharge de travail au secrétariat. Emmanuel Bellot-Mauroz informe également le conseil que le C25 peut être vendu tel quel, d'après les informations de la sous-préfecture, comme pièces pour notre compte, et signale que le tracteur des services techniques est entièrement démonté et qu'on pourrait le récupérer début juin.

• Domaine skiable *(lire page 11)*.

■ BRÈVE

➡ **Démission à Saint-Colomban.** Élue conseillère municipale le 24 mars 2014 sur la liste conduite par Pierre-Yves Bonnivard, Anne-Karine Favre-Bonté, adjointe au maire de Saint-Colomban, a démissionné, début juin, de la commission communale agriculture et du centre communal d'action sociale (CCAS). Elle a précisé au *Petit Villarin* : *« Je ne peux pas être responsable de commissions alors que je ne suis plus au courant de ce qui se passe au sein de la commune. Mis à part me débrouiller à avoir des informations, essayer d'assister aux conseils municipaux quand je suis disponible, je me sens totalement exclue du groupe qui s'est formé au sein de ce conseil municipal. »*

PARET-GRIS Olivier
USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation - Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martinan
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

NAISSANCES

• Le 15 mars 2016 à Lyon, d'*Andréa*, fils de Florian **Mayoux** et Joana **Morellini**, petit-fils de Jean-Philippe **Mayoux** et Isabelle **Cattin**, et arrière-petit-fils de Paul (†) et Yvette **Mayoux** (Lachenal).

• Le 30 mars 2016 à Chambéry, de *Roxanne*, fille de Cyril et Joanne **Routin**, petite-fille de Roger (†) et Suzanne **Routin**, et arrière-petite-fille de Nicolas (†) et Joséphine (†) **Darves-Bornoz** (Le Mollard).

• Le 17 avril 2016 à Lyon, d'*Ulysse*, fils de Mathilde et Lionel **Mignot**, petit-fils de Catherine (†) et Gabriel **Didier**, et arrière-petit-fils de Suzanne (†) et Emmanuel **Émieux** (Lachal).

• Le 22 avril 2016 à Rennes, d'*Oscar*, fils de Guillaume et Julie **Gabrielli**, et petit-fils de Jean-Pierre **Gabrielli** (Le Bessay).

• Le 1er mai 2016 à Saint-Martin-d'Hères, de *Lenny*, fils de Maxime et Florence **Bozon**, petit-fils de Guy et Colette **Bozon**, et arrière-petit-fils de Philomène (†) **Bozon** (Les Roches).

• Le 17 mai 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Maélio*, fils d'Ingrid **Martin-Fardon** et Fabrizio **Figus**, petit-fils de Marie-Christine et Jean-Marc (†) **Martin-Fardon**, et arrière-petit-fils d'Élie et Léa (†) **Martin-Cocher** (Lachal) et de Camille (†) et Lily (†) **Martin-Fardon** (Lachenal).

• Le 28 mai 2016 à Romans-sur-Isère, d'*Agathe*, fille de Delphine et Sébastien **Gamel**, petite-fille de Martine et Bernard **Mugnier** (Les Moulins), et arrière-petite-fille de Fernande (†) et Louis (†) **Mugnier**.

• Le 15 juin à Aix-les-Bains, de *Jules*, fils d'Aurélie et Thomas **Bizolon**, petit-fils de Claudette et Jean-Louis **Bizolon**, et arrière-petit-fils de Marie et Jean-Baptiste (†) **Émieux** (Martinan).

MARIAGE

• Le 21 mai 2016 à Écully, d'Armelle **Bourbousson** et Clément **Tardy**. Clément **Tardy** est le fils de Geneviève et Hervé **Tardy** et le petit-fils de René (†) et Simone (†) **Tardy** (La Pierre).

DÉCÈS

• De Mme Élise **Rostaing-Troux** née **Tronel** (Valmaure), le 30 mars 2016 à La Perrière (91 ans).
*[Qui ne connaissait pas Lily **Rostaing-Troux** ? Qui ne l'a pas rencontrée au Tépey où elle emmontagnait du début juin à la mi-septembre ? Jusqu'en 1992, elle fut la dernière représentante d'un système agro-pastoral qui fut, avec l'émigration saisonnière masculine, l'un des piliers de l'économie ancienne de la vallée des Villards qui subsista intégralement jusqu'au début du XXe siècle.]*

• De Mme Paule **Fonné** née **Simonin**, le 28 mars 2016 à Grenoble (81 ans). Mme **Fonné** était la compagne de Richard **Maldéra** (Le Prin).

• De Mme Hortense **Tognet-Bruchet** née **Quézel-Mouchet** (Le Frêne), le 1er avril 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne (83 ans).

• De M. Pierre **Martin-Fardon** (Lachal, Martinan), le 3 avril 2016 à Castelnau-le-Lez (73 ans).

• De M. Raymond **Martin-Rosset,** le 21 avril 2016 à Cavaillon (94 ans). Il était le fils d'Alexandre (†) **Martin-Rosset** (Martinan) et de Rosalie (†) née **Frasson-Gorret** (Le Bessay).

• De Mme Dominique **François**, le 28 avril 2016 à Chambéry (59 ans). Mme **François** était la compagne de Marc **Bellot-Champignon** (Lachal).

• De Mme Odile **Paret-Métaz** née **André** (Nantchenu), le 5 mai 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne (86 ans).

• De Mme Annie **Leborgne** née **Frasse-Sombet** (Premier-Villard), le 20 mai 2016 à Dourdan (82 ans).

• De M. Pierre **Bellot-Champignon** (Lachal), le 8 juin 2016 à Rouen (53 ans).

• De M. Hubert **Combet** (Le Châtelet), le 10 juin 2016 à Grenoble (72 ans).

CHASSE

Éric Darves-Blanc, président de l'ACCA de Saint-Alban

➡ Le 24 juin dernier, l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Alban a tenu son assemblée générale (AG) en présence d'une vingtaine de membres (sur la quarantaine que compte la société) et de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui a fait le point sur les démarches entreprises par les responsables villarins pour tenter d'enrayer les prédations du loup. Solidaires des éleveurs, les chasseurs sont favorables pour former des binômes de surveillance.

Le bilan financier de l'année 2015 laisse un bénéfice de 830 euros et l'ACCA démarre la nouvelle saison avec quelque 33 300 euros en caisse. Le prix des cartes est de 220 euros (160 euros si on participe aux corvées de débroussaillage) et de 800 euros pour les sociétaires « extérieurs » (moins d'une dizaine). Ce qui permet à l'ACCA (qui organise aussi un concours de pétanque, le 6 août au Premier-Villard) de compter en 2016 sur un budget de 17 000 euros qui servira en grande partie à la location versée à l'ONF (13 000 euros). L'an dernier, par rapport au plan de chasse attribué, 5 bracelets cerf, 8 bracelets chevreuil et 1 bracelet chamois ont été rendus (12 sangliers et un coq de bruyère ont été tués). Cette année, le plan de chasse pour le grand gibier comprend 23 cerfs, 17 chevreuils et 43 chamois. Pour le petit gibier, 2 coqs de bruyère ont déjà été attribués.

Les trois membres du conseil d'administration qui étaient renouvelables (Éric Darves-Blanc, Jean-Marc Faisan, et Jean-François Lyard), seuls candidats, ont été réélus. À la réunion du bureau qui a suivi cette assemblée générale, Éric Darves-Blanc a été élu président de l'ACCA. Il succède à Hervé Vidal qui a été élu vice-président. Jean-François Lyard, trésorier, et Maurice Darves-Bornoz, secrétaire, complète le bureau.

➡ Une semaine plus tôt, le 18 juin, c'est l'ACCA de Saint-Colomban qui tenait la sienne en présence d'un peu plus d'une vingtaine de sociétaires (qui portaient une quinzaine de procurations) sur la centaine de membres que compte la société (un effectif stable). Le bilan financier arrêté au 31 mai a dégagé un bénéfice de 1 200 euros ce qui permet à l'ACCA de commencer la nouvelle saison avec quelque 45 000 euros en caisse. Le prix des cartes est de 80 euros (réduction de 40 euros pour ceux qui participent aux corvées de débroussaillage) et de 400 euros pour les sociétaires « extérieurs » (ils seront 8 cette année, du Centre, de Saint-Avre, etc.). L'invitation à chasser est de 5 euros pour la journée. Ce qui a permis à l'ACCA d'adopter un budget de quelque 10 000 euros qui servira aux remboursements des corvées, aux lâchers de faisans, aux remboursements des prélèvements de renards et, cette année, pour l'achat de matériel pour lutter contre le loup

L'an dernier, par rapport au plan de chasse attribué, 6 bracelets cerf, 1 bracelet chevreuil et 1 bracelet chamois ont été rendus (4 sangliers ont été tués, ainsi que 3 coqs et une bartavelle). Pour le grand gibier, le plan de chasse 2016 est le même que celui de l'an dernier soit 25 cerfs, 20 chevreuils et 72 chamois. Les attributions du plan de chasse pour le petit gibier (coqs de bruyère, bartavelles et lièvres) seront connues en août.

Trois membres du conseil d'administration étaient renouvelables : Thierry Bozon (Lachal), Pierre-Yves Bonnivard et Gaston Émieux. Se sont présentés : Thierry Bozon (Lachal), Pierre-Yves Bonnivard, Thierry Bozon (Martinan) et Gabriel Rota. Sur les 39 votants (présents + procurations), Thierry Bozon (Lachal, 28 voix), Pierre-Yves Bonnivard (26 voix) et Thierry Bozon (Martinan, 20 voix) ont été réélus et élu. Gabriel Rota a obtenu 14 voix. Dans la discussion, l'ensemble des chasseurs s'est accordé pour constater une baisse des populations de chevreuil et, dans une moindre mesure, de cerf. Un point sera fait vers le 11 novembre pour le chamois et le cerf, et après 2 tours de rôle pour le chevreuil. Aucun comptage n'est prévu.

D'éventuelles modifications dans l'organisation de la chasse seront abordées à la réunion du 27 août en fonction des chasseurs qui auront pris leur permis Seul changement pour le chevreuil, après les tours fixes, le tour de rôle commencera par la fin. Enfin, concernant les prédations du loup, l'assemblée a décidé l'achat d'une caméra thermique et d'un phare pour utilisation dans le cadre des tirs de défense (environ 4 500 euros pour l'ensemble).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Marius **Favre-Bonté** (Martinan, 2e classe au 31e bataillon de chasseurs à pied), le 7 avril 1916 à l'Étang-de-Vaux (commune de Vaux-devant-Damloup, Meuse) (21 ans).

• Pierre **Darves-Bornoz** (Le Frêne, 2e classe au 205e RI), le 19 juin 1915 (*) à Labyrinthe (Pas-de-Calais) (43 ans).
[Dans la région de Lens, au nord d'Arras, entre Écurie et Neuville-Saint-Vaast, dès 1915 les Allemands ont mis en place des défenses sur les collines, dans les ravins et entre les collines. Où le terrain est plat et sans habitations, ils construisent un réseau de tranchées et de souterrains gorgé d'abris en béton, de canons de tranchées et de mitrailleuses : c'est ce qui s'appellera très vite le Labyrinthe.]

• Benoît **Favre-Trosson** (Les Roches, 2e classe au 297e RI), le 26 juin 1916 à Thiaumont (commune de Fleury-devant-Douaumont, Meuse) (38 ans).

• Louis **Frasse** (Lachenal, 2e classe de la réserve du 97e RI), entre le 8 et le 12 octobre 1915 (*) à Souchez (Pas-de-Calais) (35 ans).

• Louis **Frasson-Quenoz** (Premier-Villard, soldat au 340e RI), le 28 juin 1916 à Bras-sur-Meuse (Meuse) (38 ans)

• Alexandre **Darves-Bornoz** (Le Frêne, 2e classe au 297e RI), le 29 juin 1916 à Thiaumont (commune de Fleury-devant-Douaumont, Meuse) (36 ans).

(*) Bien qu'étant inscrits sur les monuments aux morts à l'année 1916, les fiches individuelles de ces deux Villarins mentionnent qu'ils ont été tués en 1915.

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
Numéro CPPAP : 0720 G 79863
Numéro ISSN : 1140-5473
SIÈGE :
Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
COMITÉ DE RÉDACTION :
Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
ABONNEMENTS ET DIFFUSION :
Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)
COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :
Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier
MAQUETTE ET IMPRIMERIE :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)
ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 176
JUIN 2016

PAGE 2 :
• Calendrier des animations estivales.
• Programme de la fête du col.
PAGE 3 :
• Tourisme : signature d'une charte Goélia pour « consommer local ».
PAGES 4 ET 5 :
• Belledonne en veillées : la montagne au féminin.
PAGE 6 :
• Les cérémonies du 8-Mai.
• Réunion du comité Maurienne de la Légion d'honneur.
PAGE 7 :
• Patrimoine et culture. • Amis des Villards : peu de bénévoles.
PAGE 8 :
• Les patois arpitan et villarin.
• Nouvelle association.
PAGE 9 :
• Église. • Fleurissement. • Brèves.
PAGES 10 ET 11 :
• La forêt domaniale de Fremezan.
PAGE 11 :
• Domaine skiable : Maulin candidat à la DSP ; projet de liaison entre les Sybelles et Vaujany.
PAGES 12 ET 13 :
• Élevage : les prédations du loup.
PAGES 14 À 17 :
• Comptes rendus des conseils municipaux.
PAGES 14 ET 16 :
• Les budgets communaux.
PAGE 18 :
Carnet. • Carnet du centenaire.
• Chasse : AG des ACCA.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :
• par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.